

SAMUDRA

REVUE

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



Le thon de l'océan Indien

La Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche

La pêche dans des barrages en Inde

Les pêches artisanales européennes

Débat sur l'aquaculture

Journée mondiale des pêcheurs



L'icsf est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'oir. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'icsf.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



JACKIE SUNDE

SAMUDRA

REVUE

PREMIÈRE DE COUVERTURE



Ange pêcheur
Peinture de Mariaan Kotze
Photo : Amiene van der Merwe
www.mariaankotzeart.co.za

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui à la
pêche artisanale
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde
tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE
Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

L.S. Graphic Prints
Chindhadripet, Chennai 600 002

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoon@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de source unique qui traitent essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans les pays du Sud, de la place des femmes dans ce secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi de problèmes environnementaux, des océans. Vous pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF (www.icsf.net), où vous trouverez également la collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Don Trino de Cabuya, Costa Rica,
revient avec sa pêche du jour
Photo : CoopeSoliDar R.L.

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 66 | DÉCEMBRE 2013

VISHNU NARENDRAN / ICSF



Océan Indien

Un thon qui s'en va ? 4

La surpêche sur le germon
devient préoccupante

TRAVAIL

Travail décent, pêche décente 8

Les objectifs de la Convention
de l'OIT sur le travail dans la pêche

INDE

Un réservoir polyvalent 13

Le barrage de Dimbhe au Maharashtra
profite aux petits pêcheurs

ÎLES FÉROÉ

À chacun ses journées 17

Mais le système des jours de
pêche rencontre des problèmes

UNION EUROPÉENNE

S'unir pour résister 20

Pour une bonne gestion des pêches
artisanales, il faut principes et stratégies

MADAGASCAR

Son importance économique 25

La pêche artisanale est pourtant
souvent ignorée et dévalorisée

NORVÈGE

Recours au privé 29

Des entreprises privées pour
inspecter les petits bateaux de pêche

COSTA RICA

Institutionnalité 32

Concernant une décision récente relative
à l'usage du chalut pour la crevette

COMPTE-RENDU

Que vive la pêche ! 38

Célébration de la Journée
mondiale des pêcheurs

NÉCROLOGIE

S Thavaratnam 1940-2013 44

Décédé le 2 juillet 2013, il était un
grand leader pour les pêcheurs sri-lankais

COMPTE-RENDU

Débat sur l'aquaculture 46

Au Sous-Comité de
l'aquaculture du COFI

ÉDITORIAL

..... 3

BRÈVES

..... 50



SAEED KHAN / FAO

Gros plan sur un poisson dans une pisciculture du village de Mae Nang Khao en Thaïlande

Pour une aquaculture à visage humain

Des stratégies mondiales de développement reposant non pas sur les grosses entreprises mais sur la durabilité, la sécurité alimentaire et les droits humains

À l'échelle mondiale, l'aquaculture représente désormais 48,6 % de la production de poisson destiné à la consommation humaine. En matière de production alimentaire, c'est le secteur dont la croissance est la plus forte : environ 6,5 % par an. Mais les tendances font apparaître une baisse graduelle de ce taux, qui pourrait bien s'établir à 4 % environ à l'horizon 2030. Or, pour répondre à l'augmentation de la demande mondiale sur le poisson, il faudrait que la production enregistre une progression annuelle de 5,6 %. On observe par ailleurs de fortes disparités régionales, la majeure partie de la production mondiale étant concentrée en Asie.

Tenant donc compte de ce scénario lors de la 7ème session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches (COFI) de la FAO qui se tenait à Saint-Pétersbourg, Russie, en octobre 2013, une cinquantaine de pays ont approuvé la mise en place d'un programme de Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture (PMPA) en mobilisant un large éventail d'acteurs du secteur public et du secteur privé afin de trouver des solutions durables aux problèmes de cette activité.

Le PMPA devra analyser les obstacles à la croissance de l'aquaculture et contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la malnutrition en soutenant des initiatives de partenariat propices à un accroissement durable de la production aquacole.

Ce programme devrait s'inscrire dans les objectifs stratégiques de la FAO, tout particulièrement donc éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches, réduire la pauvreté rurale.

Tandis que les partenariats destinés à augmenter la production du secteur aquacole se multiplieront et trouveront des appuis, que se concrétiseront les efforts d'accroissement des investissements (investissements étrangers directs, entreprises conjointes, partenariats public-privé), il faudra cependant se poser des questions fondamentales. Quelles formes d'aquaculture ont réellement contribué à améliorer la sécurité alimentaire, les apports nutritionnels des populations démunies de par le monde ? Qui a profité de l'essor des exportations de l'aquaculture intensive ? En



matière d'emplois et de conditions de travail, quels ont été les résultats ? La qualité nutritionnelle du poisson produit par l'aquaculture industrielle est-elle comparable à celle du poisson sauvage ? L'importance primordiale accordée à la production est-elle justifiée ?

D'une analyse factuelle de ces aspects, avec les apports des communautés locales, on pourrait tirer des indications importantes qui permettraient d'éviter les sérieux problèmes sociaux, environnementaux et économiques causés par l'aquaculture en certaines parties du monde. Au Chili, en

Équateur, au Bangladesh en Thaïlande par exemple, il y aura eu notamment des pertes de biodiversité, l'introduction d'espèces exotiques, la prolifération de maladies et de pollutions, l'usurpation de ressources et de droits communautaires, l'insécurité alimentaire, et autres graves atteintes aux droits humains.

Il est donc essentiel que les efforts visant à encourager les activités aquacoles à l'avenir (tout particulièrement via la

constitution de partenariats et la mobilisation de ressources) prennent soin d'éviter ces erreurs. De telles initiatives devront reposer sur un cadre alliant droits humains et développement durable pour équilibrer aspects économiques, environnementaux et sociaux. Les interventions retenues devront contribuer directement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté, et à l'amélioration des conditions de travail, de la protection sociale des employés de ce secteur.

Il importe d'accorder une attention et un appui prioritaires à des activités aquacoles artisanales locales, peu gourmandes en intrants et favorables à la création et au maintien de moyens d'existence au sein des communautés riveraines (notamment dans des secteurs ruraux isolés où d'autres possibilités d'emploi sont rares), cela pour mieux répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires des populations. Il ne faudrait pas que les partenariats envisagés deviennent des chevaux de Troie surtout favorables aux intérêts de grosses entreprises peu soucieuses de diversité biologique et des impératifs des droits humains.

Le COFI ferait bien d'avoir ces préoccupations à l'esprit lorsque le rapport du Sous-Comité de l'aquaculture sera débattu et soumis à l'adoption lors de la prochaine session.

Un thon qui s'en va ?

Surpêche de plus en plus préoccupante : il faut contrôler l'activité des petits palangriers

4

Le germon servait surtout à faire des conserves, mais depuis un certain nombre d'années il est de plus en plus consommé cru sous forme de *sashimi*. Le Japon a rapidement augmenté ses importations pour répondre à la demande de *sashimi* et de *sushi* préparés avec cette espèce. L'analyse du contexte de ce phénomène fait clairement apparaître que l'offre croissante de germon est attribuable à des petits palangriers, la plupart en dessous de 24 m.

Au cours des années passées, j'ai relevé une augmentation rapide et

autre facteur explique cette augmentation. Par le passé, le germon de l'océan Indien était presque exclusivement exploité par de grands palangriers, taïwanais notamment. Mais l'Indonésie, qui utilise surtout de petits palangriers, a étonnamment augmenté ses captures de germon au cours des récentes années, dépassant même un peu la production de Taïwan certaines années.

Le Comité scientifique du CTOI a reconnu qu'il existe un état de surpêche pour le germon et a recommandé une réduction de 20 % du volume des captures. L'Indonésie a répliqué que ses captures sont bien inférieures aux chiffres retenus dans l'évaluation du stock. La controverse a obligé la Commission à demander au Comité scientifique de réaliser l'année prochaine une nouvelle évaluation du stock qui servira de base aux mesures de gestion à envisager.

La baisse significative des opérations de pêche thonière dans la partie occidentale de l'océan Indien a été attribuée à la piraterie qui sévit au large de la Somalie...

significative des captures de germon en Indonésie. J'étais intrigué par la chose parce que je croyais que les navires du Taipei chinois (Taïwan) étaient les principaux producteurs de germon dans l'océan Indien, même s'ils ciblent essentiellement le thon obèse. Mes doutes ont été confirmés lors de la réunion annuelle de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) qui s'est tenue à Maurice en mai dernier, où de sérieux désaccords ont été relevés quant à la gestion des stocks de germon.

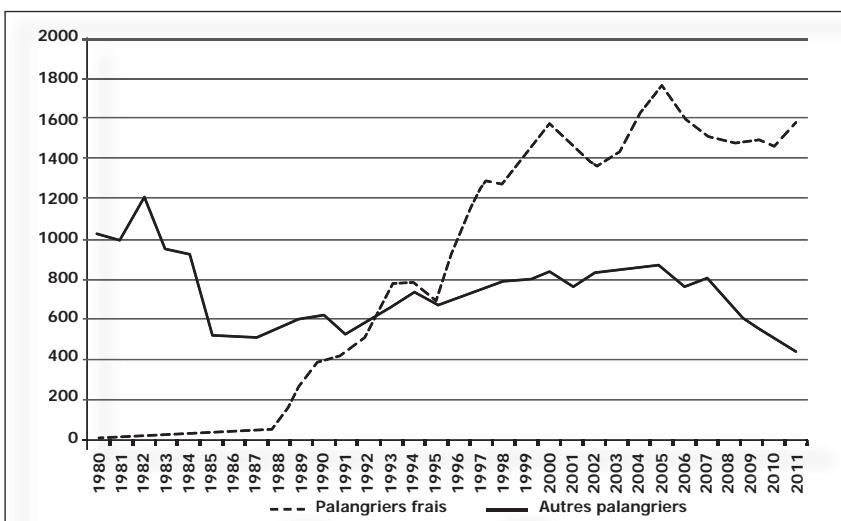
La baisse significative des opérations de pêche thonière dans la partie occidentale de l'océan Indien a été attribuée à la piraterie qui sévit au large de la Somalie, ce qui a poussé les palangriers à se diriger vers d'autres lieux de pêche dans le sud de cet océan. L'espèce ciblée est maintenant du germon de qualité *sashimi*, et le volume des captures a donc rapidement augmenté. Un

Un réexamen attentif

Je doute personnellement de la fiabilité des statistiques de capture de l'Indonésie. Et j'ai constaté que les tendances des indices d'abondance utilisés pour l'évaluation étaient différentes pour les principaux pays pêchant à la palangre, particulièrement ces dernières années. Étant donné que la taille des poissons prélevés par les palangriers est semblable, je considère que les indices devraient faire apparaître une tendance identique dans ces pays pour cette pêche. Afin d'évaluer avec plus de certitude la situation du stock, il importe donc de réexaminer attentivement les statistiques de capture et l'interprétation des différentes tendances fondées sur les récents indices d'abondance.

Si le stock de germon est véritablement en déclin, la principale cause en serait une mortalité par pêche excessive, largement attribuable à l'augmentation du nombre

Cet article de **Ziro Suzuki** (zsuzuki@affrc.go.jp), biologiste spécialiste des thonidés, est fondé sur des documents précédents publiés sur le sujet dans les n° 37 et 45 (<http://oprt.or.jp/eng/oprt-newsletter/>) du Bulletin de l'OPRT (Organisation pour une pêche thonière responsable)



Rapide augmentation des (petits) palangriers de pêche fraîche, diminution des autres (gros) palangriers
Source : M Herrera, gestionnaire de données, CTOI/OTC

de petits palangriers. C'est un fait que leur nombre a rapidement augmenté et qu'ils sont maintenant nettement plus nombreux que les gros palangriers.

Cela s'est apparemment produit via une amélioration de leur efficacité et de leur compétitivité, comme on va l'expliquer plus loin. La CTOI n'a pas bien pris conscience de cette augmentation, et elle devrait envisager sérieusement de prendre des mesures appropriées pour contrôler les capacités de pêche de ces navires afin d'assurer la durabilité du stock de germon et de cette pêcherie dans la région.

Dans l'océan Pacifique Sud se déroule une histoire semblable : augmentation du nombre de petits palangriers, qui représentent la majeure partie des prises. Dans cette région, à part de petites quantités prises par des bateaux pêchant à la traîne, presque tout le thon germon est produit par des palangriers qui ciblent les belles pièces adultes. Les captures ont commencé à augmenter à partir des années 1990, les principaux lieux de pêche se situant dans la zone 10° S-20° S, 160° E-160° O qui inclut les îles Fidji, Samoa et Cook.

Ces dernières années, les captures globales pour le Pacifique Sud (sud de l'Équateur) ont avoisiné les 90 000 tonnes, la moitié attribuable aux palangriers du Taipei chinois (Taïwan) et de la Chine, l'autre moitié à des navires de pays insulaires de cette région. Dans ces pays, la pêche palangrière au germon est une activité authentiquement locale, fruit de leurs propres efforts, et donc fort

importante pour les économies nationales. La Chine est cependant rapidement apparue comme le plus important producteur de thon germon du Pacifique Sud, dépassant certaines années le Taipei chinois qui était traditionnellement le premier. L'essentiel des prises est exporté vers des pays tiers pour confectionner du *sashimi* et des produits en conserve.

Le Comité scientifique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) estime que le stock de germon du Pacifique Sud est d'une grande robustesse face à la pression de pêche, que le niveau actuel de capture est durable et qu'il n'y a pas de surpêche, en partie grâce à la sélectivité



Petit palangrier chinois débarquant ses prises à Pohnpei, États fédérés de Micronésie

des opérations des palangriers qui ciblent des individus adultes de belle taille. La production maximale équilibrée (MSY) est estimée à environ 100 000 tonnes, ce qui correspond aux dernières captures.

Cependant, sa biomasse et les PUE/CPUE (prises par unités d'effort) font apparaître un déclin continu, presque moitié moins que la situation de départ. Cela constitue une sérieuse préoccupation économique pour ces pays insulaires en développement qui exploitent le thon germon. Suite aux recommandations de son Comité scientifique, pour assurer un développement stable de la pêcherie, la WCPFC a pris des mesures réglementaires afin de ne pas accroître, par rapport au niveau 2000-2004 ou 2005, le nombre de navires occupés à pêcher cette espèce dans les zones de compétence de la Convention WCPFC au sud de la ligne 20° S. Mais le nombre de palangriers a pourtant atteint un niveau record, du fait des petites unités essentiellement. Un simple contrôle du nombre de navires paraît donc insuffisant parce qu'ils ont considérablement amélioré leur efficacité

que certaines disposaient déjà de moyens de congélation. Je présume que le passage de la glace à la congélation a continué à se faire au cours des dernières années.

Selon certaines informations, entre 50 et 60 petits palangriers glaciers ont été transformés récemment en bateaux congélateurs au Taipei chinois. Au Taipei chinois et dans certains autres pays aussi, il semble également qu'on construit des bateaux pas chers en plastique renforcé (FRP) disposant de cales à très basse température. Ces petits palangriers vont sans doute participer activement à la pêche au germon, c'est-à-dire un type de pêche pas encore soumis aux réglementations actuelles de la WCPFC.

Au cours des dernières années, la capacité de pêche des petits palangriers (90-150 tonnes brutes) était la suivante : nombre d'hameçons 3 200, congélation 1,5-2,5 tonnes/jour, cale 60 tonnes.

Donc maintenant la capacité de pêche des petits palangriers est probablement comparable à celle des gros bateaux.

Transport

Les captures des thoniers palangriers opérant dans des zones lointaines étaient prises en charge par des bateaux transporteurs. À l'échelle mondiale, le nombre de ceux qui évacuaient le thon de qualité *sashimi* a récemment diminué. Actuellement il y en aurait seulement une vingtaine en service, alors qu'ils étaient environ 70 à la haute époque. La cause principale semble être la baisse des volumes à transporter à cause du renforcement des réglementations. Le transport de thon dans des conteneurs à très basse température (entre -35° et -60°) serait par contre en augmentation. On ne dispose pas d'informations détaillées sur la situation, notamment en ce qui concerne les volumes. On dit qu'un conteneur frigorifique présente les mêmes avantages qu'un bateau transporteur basse température pour un coût à peu près identique, tout en accueillant des lots individuels de 24 tonnes qui peuvent être pris en charge par des porte-conteneurs ordinaires. Le développement de ce type de transport a facilité l'évacuation des captures des petits palangriers, ce qui a accru leur profitabilité.

La gestion de ces petits palangriers (moins de 24 m) a été généralement

À l'échelle mondiale, le nombre de bateaux transporteurs qui évacuaient le thon de qualité *sashimi* a récemment diminué...

et leur capacité de transport, comme on va maintenant voir.

Généralement, la taille des petits palangriers se situait en dessous de 50 tonnes brutes et les prises étaient conservées dans la glace. L'opération de pêche durait environ un mois et produisait entre 5 et 10 tonnes, essentiellement de l'albacore et du patudo. Lors d'un entretien avec un dirigeant de la société chinoise exploitant la flottille chinoise, et lorsque j'observais le débarquement de ces navires en Micronésie il y a quelques années, il m'avait été dit qu'il était question de les faire passer de la conservation dans la glace à la congélation à bord.

Concernant les petits palangriers taiwanais, le rapport 2008 du Taipei chinois à la WCPFC indiquait que le nombre total d'unités s'établissait à 1 750, et

ACCORD PARTICULIER

une affaire plutôt discrète, cachée par toute l'attention accordée aux gros palangriers. Compte tenu des faits évoqués ci-dessus, des préoccupations se font jour dans l'océan Indien et aussi dans le Pacifique sud-ouest concernant l'augmentation du nombre de petits palangriers et le renforcement de leurs capacités. Je considère que les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les Parties membres devraient maintenant accorder plus d'attention aux répercussions sur les ressources thonières. J'ajoute que l'expansion non limitée des opérations de ces petits palangriers a des effets non seulement sur le germon mais aussi sur l'albacore et le patudo.



Conteneur à très basse température
(jusqu'à -60° possible)

7

Pour plus d'information



www.iotc.org
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI/IOTC)

www.wcpfc.int/
Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC)

opr.or.jp/eng/
Organisation pour une pêche thonière responsable

Travail décent, pêche décente

La Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche peut contribuer à résoudre un certain nombre de problèmes

8

Depuis un certain nombre d'années, l'Organisation internationale du travail (OIT), les Nations Unies (ONU), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union Européenne (UE) utilisent l'expression *travail décent* en matière de droits des travailleurs. Est considéré comme travail décent par l'OIT tout travail qui correspond à ses grands principes fondamentaux, qui ont été inclus dans diverses Conventions et Recommandations préparées par elle depuis 1919. La Convention sur le travail dans la pêche (C. 188) de 2007 a réuni tous ces principes dans un même document.

La notion de travail décent est inscrite dans la Constitution de l'OIT de 1919 et dans plusieurs autres documents internationaux...

représentative des travailleurs de la pêche italiens) met en avant qu'il existe une relation claire et indiscutable entre pêche INN et travail décent. Comme cette pêche illicite est commise par des pêcheurs, il faudrait analyser davantage les raisons de telles pratiques délictueuses. On estime que, si les pêcheurs sont convenablement protégés par la législation, il devrait y avoir une réduction substantielle des opérations illicites, tant dans la zone économique exclusive (ZEE) qu'en haute mer.

Les Nations Unies, la FAO, l'OIT, les États côtiers et les ORGP (organisations régionales de gestion des pêches) ont un rôle important à jouer pour lutter contre la pêche INN en encourageant des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche. Cela se fera en assurant la protection des droits des travailleurs conformément aux dispositions de la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche (2007) et en œuvrant pour sa ratification et son entrée en vigueur.

Conditions de travail équitables

La notion de travail décent est inscrite dans la Constitution de l'OIT de 1919 et dans plusieurs autres documents internationaux : Déclaration de Philadelphie (1946), Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) dont l'article 7 souligne bien le droit qu'à toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables...

Les travailleurs recevront donc un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale, et bénéficieront d'une existence décente pour eux et leur famille, de la sécurité et de l'hygiène au travail. Ils auront droit au repos, aux loisirs, à une limitation raisonnable de la durée du travail, aux congés payés périodiques. L'article 8 affirme leur droit de former des syndicats

On sait depuis longtemps que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN/INDNR) représente une menace majeure pour les stocks halieutiques, les écosystèmes marins et les mesures de conservation et de gestion adoptées au niveau national et régional et international. Elle a des effets néfastes sur de nombreuses communautés de pêche artisanale à travers le monde. En 2001, un Plan d'action international (PAI) a été adopté par le Comité des pêches (COFI) de la FAO afin de prévenir, contrecarrer et éliminer cette pêche INN.

La gestion des ressources halieutiques présente trois aspects. On s'est préoccupé de manière excessive des deux premiers, à savoir la ressource et le cadre juridique. On a complètement ignoré le troisième, c'est-à-dire les pêcheurs eux-mêmes.

Une étude récente réalisée par l'UILApesca (principale union syndicale

Cet article a été écrit par **S H Marashi** (amir.marashi1946@gmail.com), Conseiller international, UILApesca, et **Fabrizio De Pascale** (fabriziodepascale@uila.it), Secrétaire national, UILApesca (syndicat italien des travailleurs de la pêche)

et de s'affilier au syndicat de leur choix. Et les États garantiront aux syndicats le droit de former des fédérations ou des confédérations nationales, et à celles-ci le droit de constituer des organisations syndicales internationales ou de s'y affilier.

L'expression travail décent a été introduite par le Directeur général de l'OIT pour qualifier les activités stratégiques de cette organisation en 1999. Dans son rapport à la 87ème session de la Conférence internationale du travail cette année-là, il déclarait que le but fondamental de l'OIT était que chaque femme et chaque homme puisse accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Le rapport disait ceci : « Le travail décent est le point de convergence de ses quatre objectifs stratégiques, à savoir la promotion des droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. C'est ce qui doit guider ses politiques et définir son rôle international dans les années à venir ».

Depuis, il est souvent fait référence au travail décent dans des documents onusiens : Déclaration du Millénaire (2000), paragraphe 20, « Nous décidons de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, de promouvoir un développement réellement durable, de formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile » ; Document final du Sommet mondial de 2005 ; Déclaration de Rio+20, 2012, *L'avenir que nous voulons*.

Il y a également un certain nombre de références au travail décent dans des documents de l'UE, par exemple dans *Promouvoir un travail décent pour tous. La contribution de l'Union à la mise en œuvre de l'agenda du travail décent dans le monde, dans Conclusions du Conseil sur le thème « Un travail décent pour tous »*.

En 2007, l'OIT a adopté la Convention sur le travail dans la pêche (C. 188) qui vise explicitement à introduire des conditions de travail décentes dans ce secteur en proposant pour la première fois un cadre global pour faire reconnaître et protéger comme il convient les droits des travailleurs de la pêche.

La gestion des ressources halieutiques est un triangle dont chaque pointe

représente une importante composante : les ressources, les États et ORGP, les pêcheurs. Jusqu'à présent, presque toute l'attention a porté sur les deux premiers éléments, en laissant de côté la relation importante entre la ressource et les pêcheurs. L'intérêt de cette relation a pourtant été évoqué dans un certain nombre d'instruments internationaux, notamment :

- la Conférence mondiale de la FAO sur la gestion des pêches en 1984,
- le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, 1995
- les réunions du Comité des pêches (COFI) de la FAO en 2007 et 2009.

La Conférence mondiale de la FAO sur la gestion des pêches déclarait : « La coopération et la participation des pêcheurs sont nécessaires pour assurer le succès des programmes de gestion des pêches artisanales. Il faut considérer les organisations de pêcheurs comme un vecteur potentiel pour la mise en œuvre des décisions en matière de gestion ».

L'article 6 du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO qui traite des Principes généraux dit qu'il faudrait faciliter la participation effective des travailleurs du secteur et autres parties concernées lors de la prise de décisions relatives à l'élaboration des lois et l'orientation des politiques concernant la gestion et le développement des pêcheries, ainsi que l'assistance et les prêts internationaux. L'article 6.17

9



Fabrizio De Pascale, Secrétaire national d'UILApesca, s'exprimant lors d'une conférence sur la pêche INN et le travail décent à Mazara del Vallo, Sicile, Italie

demande aux États de veiller à ce que toutes les activités de pêche se déroulent dans des conditions de vie et de travail sûres, saines et équitables. L'article 8.I.5 leur demande de veiller à ce que soient adoptées des normes de santé et de sécurité pour toutes les personnes employées dans le cadre d'opérations de pêche. Ces normes ne devraient pas être inférieures aux exigences minimales des accords internationaux pertinents concernant les conditions de travail et de service.

En 2007, le COFI évoquait ainsi le travail décent : « La promotion des droits de l'Homme est essentielle pour le

En 2000, dans le cadre du Groupe de travail *ad hoc* mixte FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le représentant de l'OIT a évoqué ce lien direct entre pêche INN et travail décent dans le secteur de la pêche. Dans son intervention, il a replacé ce problème dans le contexte de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. Les travailleurs du secteur de la pêche ont aussi droit à un travail décent, quel que soit son pavillon, ou son lieu d'opération, ou sa taille. Il importe de prendre également en considération les facteurs humains de la pêche, tout particulièrement l'exploitation abusive des équipages et les conditions de travail dangereuses. L'intervenant terminait en exprimant des recommandations visant à traiter les aspects « humains » de la pêche INN.

On trouve également des références spécifiques à la pêche INN et aux droits et conditions de travail des pêcheurs dans un certain nombre de documents de l'UE, notamment :

- Communication de la Commission relative à une nouvelle stratégie communautaire en vue de prévenir, de décourager et d'éradiquer la pêche INN (COM 601, 2007),
- Décision du Conseil (2010/321/UE),
- Proposition de résolution du Parlement européen sur le combat contre la pêche illégale au niveau mondial – le rôle de l'Union européenne.

En 2010, le Conseil de l'UE a autorisé les États membres à ratifier la Convention 188 de l'OIT (2007). En 2012, un accord en vue de transposer dans une directive de l'UE le contenu de cette Convention a été conclu entre la Fédération européenne des travailleurs des transports (FET/ETF), l'Association des organisations nationales d'entreprises de pêche de l'UE (Europêche) et la Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne (COGECA). Il était dit ceci : « *Avec l'accord des partenaires sociaux, nous avons signé hier sur la proposition de transposer dans le droit communautaire la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche* ».

Droits des travailleurs de la pêche
La relation entre droits des travailleurs et gestion des pêches a été analysée dans un article de la revue SAMUDRA daté de mars 2012 (n° 61). En février 2012, le Comité

En matière de gestion des ressources halieutiques, le problème le plus sérieux reste la pêche INN...

développement social des communautés de pêcheurs. Parmi ces droits il y a notamment le droit (sanctionné par la loi) à des conditions de travail acceptables ».

En 2009, le COFI déclarait : « Il est demandé à la FAO et à l'OIT d'accorder une attention prioritaire à l'assurance de conditions de travail et de vie convenables dans le secteur de la pêche artisanale, ainsi qu'à l'application des conventions pertinentes de l'OIT, notamment de la Convention de 2007 sur le travail dans la pêche (Convention n° 188). Il a également été suggéré d'analyser les conditions de travail dans chaque pays et d'établir des objectifs minimums, qui puissent faire l'objet d'un suivi constant et de rapports périodiques ».

En matière de gestion des ressources halieutiques, le problème le plus sérieux reste la pêche INN. Au cours de la dernière décennie, les autorités internationales (ONU, FAO, OIT, Organisation maritime internationale, UE, ORGP) se sont rapprochées afin d'élaborer et d'adopter des politiques et des instruments juridiques appropriés pour lutter contre cette pêche INN. Les efforts internationaux continuent de se porter sur les moyens de prévenir, réduire et éradiquer le phénomène, mais on ne s'est guère intéressé à la relation qui existe entre les pêcheurs qui enfreignent la loi et cette pratique délictueuse.

scientifique consultatif de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) prenait une décision historique en approuvant une proposition faite au début de cette même année par son Sous-Comité des sciences économiques et sociales, proposition préconisant la collecte, l'étude et l'analyse des législations nationales des pays Membres en matière de droits des travailleurs. Cette décision a été prise après présentation au Sous-Comité (par des représentants d'UILApesca) d'un rapport qui avait été réalisé en 2010 et qui portait sur *Le développement de la coopération dans le secteur de la pêche en Méditerranée : monde du travail, organisations de producteurs, associations de consommateurs, formation (PESCAMED)*. Cette étude comportait une analyse des droits des travailleurs dans les pays méditerranéens.

En novembre 2012, UILApesca a organisé à Mazara del Vallo, Sicile, une conférence sur la pêche INN et le travail décent, à laquelle ont assisté des représentants des pouvoirs publics et d'organisations non gouvernementales. Étaient également présents des représentants de la FAO et de l'UE qui ont fait d'importantes contributions aux débats. Des messages de Brandt Wagner de l'OIT et de Guido Milana, vice-président de la Commission pêche du Parlement européen ont été transmis aux participants.

La conférence a présenté une étude sur les droits des travailleurs sous l'angle du travail décent et des liens entre cette notion et la pêche INN. On a vigoureusement soutenu que la pêche INN (particulièrement dans les pêches artisanales) serait réduite de façon substantielle si les droits des travailleurs étaient convenablement respectés, si la Convention sur le travail dans la pêche (C. 188) était adoptée, et ses diverses dispositions étaient effectivement mises en œuvre. Nombreux seraient les pêcheurs qui ne voudraient pas perdre leurs droits et avantages en s'engageant dans des opérations de pêche INN.

L'étude de l'UILApesca a été présentée aux participants de la 13ème session du Sous-Comité des sciences économiques et sociales qui s'est tenue à Rome en février 2013. On a fait valoir que la question de la pêche INN et du travail décent revêt une importance pratique particulière par rapport au mandat de ce Sous-Comité.

Après une longue discussion, celui-ci a recommandé que, sous réserve de l'approbation du Comité scientifique consultatif, une étude sur ce thème soit réalisée et présentée à la 36ème réunion annuelle de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée qui devait avoir lieu à Split, Croatie, en mai 2013. Après un large débat, un certain nombre de recommandations ont été formulées par le Comité scientifique consultatif. L'une d'entre elles envisageait une analyse des rapports entre, d'une part, le travail décent, les principes retenus dans la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche et, d'autre part, la pêche INN. Malheureusement, le Comité scientifique consultatif n'a pas donné son accord, même si cette question reste sur la table pour la prochaine réunion du Sous-Comité des sciences économiques et sociales.

En février et mai 2013, en même temps que FAI-CISL et FLAI-CGIL (deux autres organisations syndicales italiennes), l'UILApesca a demandé que la question de la relation entre pêche INN et travail décent soit incluse dans le programme de travail de la FET/ETF et du Dialogue social européen sur la pêche.

En mai 2013, un Forum de dialogue mondial pour la promotion de la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche s'est tenu au siège de l'OIT à

On a vigoureusement soutenu que la pêche INN (particulièrement dans les pêches artisanales) serait réduite de façon substantielle si les droits des travailleurs étaient convenablement respectés...

Genève. Des documents d'information ont fait spécifiquement référence au rapport de l'UILApesca, et un point relatif à la relation entre pêche INN et travail décent a été inclus dans l'ordre du jour de la réunion.

Élargir les définitions

La réunion est parvenue à un certain nombre de points de consensus. En juillet 2013, le site Internet de l'UILApesca consacré à pêche INN et travail décent a été mis en lien avec la page web conjointe ITF/UITA sur la pêche INN.

À la lumière des discussions et des documents disponibles, il existe une

AUTORISATION SPÉCIALE



Membres d'équipage à bord d'un navire sud-coréen dans les eaux néo-zélandaises.
La notion de pêche responsable devrait inclure le respect des droits des travailleurs

On fait valoir également que la notion de pêche responsable devrait inclure le respect des droits des travailleurs et de leur protection sociale.

Il est suggéré d'autre part que la qualification de pêche INN s'applique aussi au fait d'employer dans des opérations de pêche des travailleurs dépourvus de documents appropriés prouvant que leurs droits sont respectés conformément aux dispositions de la Convention de 2007.

Il revient au COFI de la FAO de promouvoir ces idées en tant que seul forum mondial spécialisé où sont examinés les grands problèmes internationaux de la pêche et de l'aquaculture.

De leur côté, les ORGP peuvent faire œuvre utile en demandant à leurs Membres de faire bénéficier leurs pêcheurs des dispositions de la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche, et de procéder rapidement à sa ratification.

3

12

solide base juridique et des conditions historiques pour proposer de mettre en relation la lutte contre la pêche illicite et la promotion du travail décent dans le secteur de la pêche. L'association entre cette lutte et la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche serait le socle ou en tout cas un élément de cette démarche, comme le suggérait le Parlement européen en 2011.

Les dispositions de cette Convention de 2007 correspondent à ce qu'on appelle *le travail décent*.

On fait valoir en outre que la définition de *la pêche illicite* devrait être étendue pour inclure aussi toute activité de pêche dépourvue de protection sociale convenable (absence de contrat de travail notamment), une situation qui de toute évidence porte atteinte aux droits des travailleurs.

Pour plus d'information

www.lavorodignitoso.org/acm-on-line/Home/News/articolo18013820.html

Forum de dialogue mondial pour la promotion de la Convention sur le travail dans la pêche 2007 (C. 188), GDFWF/2013/8

www.itfglobal.org/fisheries/IUU_fishing.cfm
Lutte contre la pêche INN

www.uilapesca.eu/public/eventi/20121201/imm/pdf/Uilapesca%20Report%202012.11%20EN.pdf

La pêche INN et son rapport avec les droits des travailleurs de la pêche en droit international

Un réservoir polyvalent

Des populations déplacées se sont mises à pêcher sur le plan d'eau du barrage de Dimbhe au Maharashtra

En 2000, le barrage de Dimbhe, dans l'État du Maharashtra en Inde devenait opérationnel, inondant 2 202 hectares de terres tribales et obligeant 1 253 familles à déguerpir. Pour pouvoir irriguer 36 552 hectares via les canaux de la rive gauche et de la rive droite et produire 5 mégawatts d'électricité, onze villages ont été engloutis et treize autres partiellement touchés. L'eau restante va au barrage de Yedgaon. Les familles qui ont dû s'en aller dans les collines en amont avaient bien peu de possibilités sur ces pentes caillouteuses. Une trentaine d'entre elles ont commencé à pêcher sur le plan d'eau, en utilisant des chambres à air de pneus de camions. Leurs maigres captures ne suffisaient pas à les nourrir, encore moins à leur fournir un moyen d'existence.

Puis arrive Shashwat, une ONG qui aide les communautés locales à se lancer dans de petites activités de pêche dans le réservoir et à améliorer la production agricole tout en conservant les zones forestières. Le plan de développement global pour ce secteur prévoit d'appuyer la population pour trouver de modestes sources de revenu (pêche sur le plan d'eau notamment) tout en lui permettant de gérer la ressource de façon durable. Le 20 juin 2012, lors de la Conférence Rio+20 des Nations Unies sur le développement durable qui se tenait à Rio de Janeiro, Brésil, Shashwat a reçu le Prix Équateur (avec mention spéciale pour la gestion de l'eau) décerné par l'Initiative Équateur du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).

Shashwat a aidé les tribaux de 19 villages situés autour du barrage à s'organiser et à se lancer dans la pêche sur le plan d'eau. En 2003, en suivant les conseils de l'Association des personnes déplacées et affectées par le barrage de

Bargi (à 900 km de là, dans l'État voisin du Madhya Pradesh), la communauté de Dimbhe a également formé une association qui a été enregistrée comme société coopérative en 2006 avec 157 membres, dont 15 femmes. L'adhésion à la Dimbhe Jalashay Shramik Adivasi Machhiyar Sahakari Society Maryadit donnait lieu à une cotisation symbolique. Il y a des adhérents dans chacun des 19 villages concernés. Peu après le démarrage de l'association, trois embarcations faites de tôle galvanisée fixée sur une charpente en bois avaient été lancées en 2003. Cela a

Les familles qui ont dû s'en aller dans les collines en amont avaient bien peu de possibilités sur ces pentes caillouteuses.

bien marché : il y a actuellement environ 150 bateaux de ce type sur le plan d'eau.

Programme de formation

Pour l'étape suivante, il s'agissait d'impliquer les organismes publics. Il fallait mettre dans le coup le Trésor public, les services chargés de la pêche, des coopératives, de l'irrigation, des affaires tribales, des forêts. La Direction du développement tribal a fourni des financements au programme de formation et production pour la construction des embarcations et l'acquisition de filets ; et la Direction des pêches a subventionné les bateaux faits par les membres de la coopérative, aidé aussi les femmes à recevoir une formation pour l'élevage de poissons d'ornement. Le Trésor public a donné un coup de main en attribuant des cartes de ration pour bénéficier d'une aide alimentaire ; et les services de

Cet article a été écrit par **Sumana Narayanan** (sumananarayanan@gmail.com). Associée de programme à l'ICSF, à partir de données fournies par **Anand Kapoor** (anandk3001@gmail.com) de Shashwat

l'irrigation ont réduit leurs redevances pour l'autorisation de cultures de décrue notamment.

Au cours des deux premières années du fonctionnement du barrage, la Direction de l'irrigation l'a vidé deux fois, ce qui a entraîné la mort de tous les poissons du réservoir. En 2003, le droit de pêche a été donné à un entrepreneur privé pour une période de cinq ans. Il n'avait pas convenablement ensemencé le plan d'eau ; et lorsque le moment de la récolte était arrivé, il fit venir des pêcheurs d'un autre État. Les tribaux de Dimbhe protestèrent contre cette initiative. Puis on découvrit que cette personne

... on constatait sur le terrain que le taux de survie de si petits individus atteignait tout juste 10-15 % une fois lâchés dans un si grand espace (1 278 ha environ).

Les principales carpes indiennes constituent l'essentiel des captures du fait d'un ensemencement soutenu avec ces espèces, suivant les recommandations de l'Institut central de formation pour les pêches (CIFE). En 2007, la communauté s'est lancée dans l'élevage de carpe en cages. Le CIFE a de nouveau apporté son aide à la coopérative en fournissant des cages flottantes, des conseils techniques et des formations.

Le contrat prévoyait que la coopérative ensemence chaque année le réservoir avec 900 000 alevins (de 25-35 mm). Or on constatait sur le terrain que le taux de survie de si petits individus atteignait tout juste 10-15 % une fois lâchés dans un si grand espace (1 278 ha environ). L'élevage en cages permettait à la coopérative de remplir ses obligations malgré les coups durs pour cause de perte de semences, casse de matériel, manque de formation, manque d'équipement approprié. Par la suite, le CIFE a fourni 16 nouvelles cages. Les ensemencements à Dimbhe ont depuis un certain temps été effectués avec des alevins plus avancés (100-150 mm), ce qui fait monter le taux de survie à 85-90 %.

Groupes d'entraide

Les femmes tribales, qui avaient constitué 32 groupes d'entraide, cherchaient le moyen d'accroître leurs revenus. Elles ont contacté le CIFE qui leur a suggéré d'entreprendre l'élevage de poissons d'ornement. Elles ont reçu une formation dans ce domaine et se sont mises à élever des poissons rouges. L'Office national de développement des pêches (NFDB) a récemment prévu 16 cages pour un projet de deux ans via le CIFE qui permettra de former davantage les femmes dans cette activité. L'Agence a également fourni aux pêcheurs 32 cages pour la production d'alevins destinés à l'ensemencement du réservoir.

En 2008, les femmes ont constitué, sous l'appellation Ghod Bubra Mahila Sangh, une fédération réunissant 29 groupes d'entraide. Entre 2009 et 2012, la communauté et Shashwat ont fait des tentatives d'élevage en enclos aménagés, avec des résultats contrastés. Cela s'est fait au village de Bendharwadi où un filet en nylon haut de 4 m a été fixé sur un creux dans les champs bordant le réservoir. Il était soutenu par des pieux de bambou

n'avait pas respecté ses obligations contractuelles. En juin 2006, la Direction des pêches annulait le contrat et proposait la concession à la coopérative. Celle-ci parvint difficilement à collecter environ les deux tiers de la somme nécessaire, avec la cotisation initiale de 201 roupies (1 dollar=61,6 Rs) et le montant pour parts supplémentaires (800 roupies) demandé aux adhérents.

Le coût du contrat était fixé à 157 360 Rs, y compris un dépôt de garantie de 36 360 Rs. Pour le reste, un prêt de 50 000 Rs à taux zéro a été obtenu avec l'aide de Shashwat. Une fois détentrice du contrat, la coopérative s'est occupée de l'empoissonnement du réservoir.

Avec une subvention de la Direction du développement tribal et de SWISSAID, le plan d'eau a reçu 909 000 alevins. Cette première tentative d'empoissonnement allait quand même durer un certain temps : la Direction des pêches a mis trois ans à livrer tous les alevins.

La première année (2006-2007), les captures s'élevaient à 3 670 kg de *catla* (carpe indienne) et 16 860 kg de *chela* (barbus verre indien) pour 72 jours de pêche. La production a connu des hauts et des bas, par exemple un creux de 6 625 kg en 2010. En 2012-2013, elle a atteint 31 117 kg pour 290 jours de pêche.

et de bois. Quand le niveau de l'eau a monté et que cet espace s'est rempli, 33 000 alevins ont été lâchés. Malheureusement le barrage ne s'est pas complètement rempli cette année-là, de sorte que la hauteur d'eau dans l'enclos n'a été que de 60-90 cm. Et le niveau a encore baissé lorsque le barrage a lâché de l'eau pour les irrigations. Les alevins qui ont eu tout juste 21 jours pour grandir un peu (jusqu'à 7 mm) ont alors été transférés dans le réservoir. L'année suivante, le niveau d'eau s'est élevé de 30 cm au-dessus de l'enclos de Savarli pendant deux ou trois jours. La communauté a ainsi constaté que l'élevage en enclos revient moins cher que l'élevage en cage mais qu'il y a un élément d'incertitude puisqu'on ne peut pas prévoir le niveau de l'eau.

La coopérative réserve 25 % de sa production aux vendeurs locaux pour répondre aux besoins nutritionnels de la population. Le reste est pour le grossiste qui vient sur place prendre la marchandise. Les pêcheurs sont payés une fois par semaine, le dimanche. Afin de veiller à la transparence, les pêcheurs des divers villages concernés se partagent la responsabilité du contrôle de la comptabilité, et quelqu'un est toujours présent lors d'une transaction financière. La coopérative a aussi une réglementation pour la taille des mailles et les périodes de fermeture, et elle est scrupuleusement appliquée. Des contrevenants ont eu leurs filets confisqués, ont dû payer des amendes. Dès 2003, les adhérents avaient pris la décision de ne pas pêcher avec du poison ou de l'explosif.

Au Maharashtra, la mise à prix pour une concession de pêche sur le plan d'eau d'un barrage est basée sur la production annuelle, les cours du poisson (25 Rs selon l'Administration) plus un pourcentage de la valeur totale de la production (1 % décidé par l'État local). En 2005-2006, ce prix était fixé à 54 000 Rs pour Dimbhe. L'année suivante il bondissait à 121 000 Rs, mais il se fondait sur l'offre antérieure la plus élevée et non pas sur le niveau de production. Shashwat et la coopérative ont suggéré que le prix pour Dimbhe soit basé sur la circulaire gouvernementale de 2002 (ce qui le ramènerait à 54 000 annuellement), et que l'on réexamine la formule. Il faudrait se baser sur la production réelle dans les réservoirs de

dimension semblable de la région. Après trois années de démarches multiples, le gouvernement est revenu aux loyers anciens mais sans revoir la formule.

Avec l'aide du CIFE, la coopérative a pris des mesures pour améliorer la productivité aquatique du barrage. En 2006, le CIFE a réalisé une étude préliminaire de cet environnement et a découvert que cette productivité n'était que de 50 %, que le zooplancton était rare. En consultation avec le CIFE, Shashwat et la coopérative ont alors entrepris la culture d'engrais vert (*taag/dhencha*) dans la zone de décrue sur les berges. Avec la montée des eaux, ces plantations ont été submergées et elles ont constitué une nourriture pour les carpes. Et lorsque le niveau a baissé, les agriculteurs ont semé du blé dans la zone de décrue, et constaté que le rendement était nettement supérieur à ce qu'il était avant le recours à cet engrais vert. Avec l'appui du NFDB, les surfaces sous engrais vert ont été augmentées.

La communauté a persisté malgré un certain nombre de revers. Au cours de la saison des pluies de 2008, à cause d'une attaque de ravageurs, les tecks autour du réservoir ont perdu leurs feuilles. Et les pluies ont entraîné ces feuilles vertes dans le plan d'eau où elles ont formé une masse gluante qui collait les filets déployés. Pour se débarrasser de la chose, il fallait frotter pendant plusieurs heures

15

BUDHAJI DAMSE



Pêcheurs pesant leurs prises sur le plan d'eau du barrage de Dimbhe au Maharashtra, Inde.
Ils se sont engagés à ne pas faire usage de poison ou d'explosif

TIFFANY FRANKE



Des femmes tribales élèvent des poissons d'ornementation dans des cages flottantes sur le plan d'eau du barrage de Dimbhe au Maharashtra, Inde

autre bateau à moteur pour le transport des prises, fourniture d'embarcations à des adhérents plus démunis, augmentation du fonds de roulement pour le poisson d'ornement des femmes... La fabrique de glace a été approuvée par le CIFE, qui a par ailleurs aidé la coopérative à installer une mini-écloserie, laquelle a produit ses premiers alevins de *rohu* (carpe indienne) en août 2013.

16

avec du détergeant. En 2009 et 2012, le barrage ne s'est pas rempli complètement, et il y a donc eu moins d'eau pour permettre une bonne croissance du poisson. En 2011, à cause de fortes pluies, les cinq vannes du barrage ont été ouvertes pendant un jour et demi. Le lendemain, Shashwat faisait savoir qu'on voyait des gens s'attrouper en aval pour récupérer le poisson mort dans une chute de 72 m au déversoir. En août 2013 pareillement, quatre ou cinq camions de gros poissons ont été perdus le premier jour de l'ouverture des vannes.

Malgré tout, grâce à l'appui de Shashwat, des services publics chargés de la pêche et du développement tribal, d'institutions comme le CIFE et le NDFB, la communauté a surmonté certains des problèmes. Le bassin versant est bien boisé, et comme on n'utilise guère d'engrais chimiques, on s'attendait à pouvoir obtenir un meilleur prix pour le poisson prélevé à Dimbhe. Ce n'est pourtant pas le cas car les volumes produits sont insuffisants pour soutenir un marché séparé et la coopérative n'a pas débouchés dans les grandes villes.

D'autre part, la concentration sur la carpe a eu pour effet le déclin de 16 espèces locales qui ont lentement perdu leur valeur marchande. Malgré toutes ces difficultés, les pêcheurs espèrent bien parvenir à l'autosuffisance en matière de gestion de la pêcherie. En 2012-2013, la coopérative a dégagé un bénéfice, et elle a des projets pour l'avenir : construction d'une fabrique de glace, acquisition d'un

Pour plus d'information

www.undp.org/content/india/en/home/presscenter/pressreleases/2013/05/10/shashwat-congratulated-for-winningundps-prestigious-global-equator-prize/

Félicitations à Shashwat qui a reçu le Prix Équateur décerné par le PNUD

www.equatorinitiative.org/index.php?option=com_winners&view=winner_detail&id=137&Itemid=683

Shashwat : des moyens d'existence durables pour les communautés tribales

À chacun ses journées

Le système des jours de pêche, qui visait à réguler l'effort de pêche, semble rencontrer des problèmes

Jusqu'à l'extension des limites des zones de pêche à 200 milles en 1977, les navires féroïens pratiquaient essentiellement une pêche lointaine. Depuis l'ordre des choses en mer a changé, et les marins ont dû transférer la majeure partie de leur effort de pêche dans les eaux qui entourent l'archipel. La flotte ciblait surtout des espèces de fond (cabillaud, églefin, lieu noir...), principalement à la palangre ou au chalut. Les prises étaient envoyées vers des usines à terre.

Jusqu'en 1994, il n'existe pas de réglementation des pêches ; mais les stocks de cabillaud et d'églefin ont alors, de façon inattendue, accusé un déclin dramatique, ce qui a provoqué une crise économique sérieuse dans l'archipel. Un système de quotas a donc été établi pour ces trois espèces : plus petits pour le cabillaud et l'églefin, plus important pour le lieu noir. Bientôt les stocks de cabillaud et d'églefin se reconstituaient, avec des niveaux de capture supérieurs à la normale.

Au bout de deux mois, en 1995, les quotas pour le cabillaud et l'églefin ont été entièrement consommés alors qu'il restait encore une bonne partie pour le lieu noir. Comme l'effort de pêche sur ces espèces est combiné, non sélectif, nous devions arrêter toute pêche pour le reste de l'année. Il n'était en effet pas possible de continuer sur le lieu noir sans prélever en même temps du cabillaud et de l'églefin.

Pour une communauté de pêche, c'était là une situation impossible. Nous avons compris qu'il fallait trouver autre chose qu'un système de quotas pour gérer la ressource. Il en est résulté en 1996 des quotas individuels transférables (QIT), assortis de diverses restrictions en matière de transférabilité. Les quotas sont attribués non pas en termes de tonnes

d'espèces individuelles mais de jours de pêche pour les divers groupes de navires opérant dans la zone de l'archipel. Il y a cinq groupes, et le système repose sur une évaluation de la capacité de pêche de chaque groupe en s'appuyant sur des données relatives à la période 1985-1994.

Pour chaque saison de pêche annuelle, chaque groupe se voit attribuer un certain nombre de jours de pêche, qui sont ensuite répartis entre les divers détenteurs de permis au sein de ces groupes.

Jusqu'en 1994, il n'existe pas de réglementation des pêches ; mais les stocks de cabillaud et d'églefin ont alors, de façon inattendue, accusé un déclin dramatique...

Procédure

Le Comité des jours de pêche, composé de représentants du secteur fait des recommandations à l'intention du Ministre des pêches. Le Laboratoire des pêches des Féroé évalue la situation des stocks et formule également des recommandations pour le nombre de jours de pêche et pour des mesures réglementaires qui s'avèrent nécessaires. Le Ministre prend alors ses décisions pour les quotas et prépare un projet de loi pour amender la Loi sur la pêche commerciale.

Le projet de loi est examiné par l'Organe consultatif des pêches et est ensuite présenté au Løgting (le Parlement des Féroé) juste avant le début de la nouvelle année réglementaire qui débute en septembre. Ce système sera mieux compris à l'aide du tableau ci-dessous.

Cet article a été écrit par **Óli Jacobsen** (olijacobsen@olivant.fo), ancien Président de l'Association des pêcheurs des Féroé et de la section Pêcheurs de l'ITF (Fédération internationale des ouvriers du transport)

		Nombre de permis	Jours de pêche : 2003-2004
Chalutiers-bœufs		29	6 636
Palangriers		19	2 452
Bateaux côtiers	+ 40 tjb	45	4 269
	15-40 tjb	41	4 328
	- 15 tjb	1 200	21 776

Les jours de pêche sont répartis de façon égale entre les navires des divers groupes, ceux qui existaient quand le système a été mis en place. Il y a un certain nombre de règles à observer pour échanger ou moderniser un vieux bateau. Parfois on aura deux unités plus grandes à la place de deux plus petites, mais essentiellement l'effort de pêche ne peut pas augmenter.

Les pêcheurs ont la possibilité d'acheter ou de vendre des jours de pêche au sein du groupe de chalutiers ou de palangriers. Les permis sont attachés au navire et non pas au propriétaire ou opérateur. Le permis pour jours de pêche est valable partout à l'intérieur de la zone des 200 milles. Mais certains secteurs sont fermés, parfois pour tout type de pêche, parfois pour le chalut ou la palangre.

Si les débarquements se composent majoritairement de juvéniles, le lieu de pêche concerné pourra être fermé

dépenses. Globalement ils considèrent que le système des jours est ce qu'il y a de mieux pour eux-mêmes et pour l'ensemble du secteur, surtout dans les pêcheries mixtes. Si on se compare à la flotte de l'Union Européenne, on constate que les navires des îles Féroé ne sont pas confrontés au problème des rejets.

Les principaux stocks halieutiques de l'archipel sont évalués annuellement depuis les années 1970. C'est le Laboratoire des pêches des Féroé qui s'en charge ; et les résultats sont examinés par le groupe de travail et le processus consultatif du CIEM/ICES (Conseil international pour l'exploration de la mer). Ces évaluations sont généralement considérées de haute qualité. Compte tenu des connaissances actuelles, on admet cependant qu'il n'est pas possible de prévoir de façon certaine l'avenir. Il arrive donc parfois que certaines évaluations soient plutôt mauvaises. C'est pourquoi le Comité des jours de pêche examine scrupuleusement les évaluations annuelles et les recommandations auxquelles elles ont donné lieu. Parfois il s'est abstenu de faire des propositions radicales pour changer le nombre de jours de pêche sur la base d'une évaluation portant sur une seule année.

L'objectif principal du système réglementaire actuel est de fournir un cadre pour des pêches durables à la fois sur le plan biologique et sur le plan économique. Toutes les organisations de la pêche aux Féroé soutiennent le système. Il minimise les risques de rejets et de statistiques de captures falsifiées. Il supprime aussi la nécessité d'établir des quotas annuels sur les stocks individuels pour servir de base à la réglementation des pêches. Il permet une certaine flexibilité pour les principaux stocks sur un certain nombre d'années, en répondant à l'impulsion des captures et des prix du marché.

On a dit que ce système de jours de pêche ne permet pas à la flotte de s'adapter aussi rapidement que dans un système avec des quotas de tonnes de poisson car il est souvent plus facile de trouver un prix du marché pour des tonnes de poisson que pour des jours de pêche. À vrai dire, cet aspect n'a pas encore été pleinement analysé.

Le problème propre à un système réglementaire fondé sur l'effort de pêche

Compte tenu des connaissances actuelles, ... il arrive donc parfois que certaines évaluations soient plutôt mauvaises.

immédiatement pendant une ou deux semaines. Il n'est pas prévu de mécanisme particulier pour éviter une concentration de la flotte, mais cela ne constitue pas un problème majeur pour le moment.

Les pêcheurs des Féroé sont assez bien organisés dans leurs syndicats, et les armateurs ont aussi leurs organisations. Toutes ces structures ont pris part à l'élaboration du système de gestion des pêches et font partie d'un organe consultatif pour le Ministère.

Les pêcheurs reçoivent un pourcentage de la production, après déduction des

TORLEIF JOHANNESSEN

est de bien suivre l'amélioration de l'efficacité qui peut modifier la capacité de pêche des divers groupes de navires. Depuis 1996-1997, le nombre de jours de pêche a ainsi été réduit d'environ 30 % pour les groupes des plus gros navires ; mais il reste à déterminer avec certitude les niveaux d'efficacité.

Nouvelles évolutions

Le système de gestion par jours de pêche a été un succès pendant un certain nombre d'années. La pêche pour le cabillaud, pour l'églefin et le lieu noir était bonne. Mais, il y a quelques années, on a observé des évolutions environnementales en mer. Le signe le plus visible a été la mort d'oiseaux marins (macareux notamment) qui avaient toujours trouvé de bons habitats, de bonnes conditions de vie aux Féroé.

Brusquement, depuis sept ans, les petits macareux ont commencé à mourir de faim par manque de nourriture dans la mer. La seule cause plausible est une combinaison de changements environnementaux et climatiques et d'élévation des températures dans la mer.

Ces changements ont également des répercussions sur les stocks de poissons de fond. De nouvelles espèces, jamais observées auparavant, ont envahi les eaux de l'archipel, particulièrement le maquereau qui est un poisson prédateur, consommateur de grandes quantités de nourriture au détriment d'autres espèces.

Dans le même temps, les stocks de cabillaud et d'églefin ont décliné à cause d'une mauvaise reproduction, ce qui a eu aussi une incidence sur l'effort de pêche global. Il semble finalement que nous soyons dans la même situation qu'au moment de l'introduction du système des jours de pêche. Personne ne sait vraiment comment aborder le problème. Mais il y a consensus chez les pêcheurs pour dire que le système doit être maintenu parce qu'il n'y a pas de solution de rechange envisageable.



Chalutiers-bœufs aux Féroé. La flotte cible surtout des espèces de fond : cabillaud, églefin, lieu noir

19

Pour plus d'information



www.mfa.fo/Default.aspx?ID=10811&Action=1&NewsId=1315

Pêche et aquaculture des îles Féroé : gestion responsable pour un avenir durable

www.youtube.com/watch?v=_HwlBGH-7tw
Une pêche responsable aux Féroé

www.fishin.fo/

Vivre de la mer aux îles Féroé

S'unir pour résister

Pour une bonne gouvernance des pêches artisanales, il faut principes et stratégies, et se défendre contre les prédateurs de la pêche industrielle

20

Il existe une maxime attribuée à la classe naissante des gestionnaires des années 1970 : « On ne peut pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer ». Certains diront que c'est particulièrement vrai pour les pêches artisanales (SSF), et que c'est là le point de départ de tous leurs problèmes. Ce n'est pas tout à fait exact ; il serait plus approprié de dire : « On ne peut pas commencer à mesurer ce qu'on n'arrive pas à définir ». Les spécialistes ont passé bien des heures à débattre de la définition des pêches artisanales sans parvenir à la clarté, à une véritable compréhension des choses. Pour trouver des solutions à ces problèmes de gestion, c'est de connaissance et de compréhension qu'on a besoin plus que de faits et chiffres.

Quelle que soit la manière, quel que soit l'endroit pour positionner le fil de notre définition, nous serons confrontés à une masse de contradictions, d'anomalies, de distorsions...

l'une des raisons qui ont poussé les gestionnaires à ne pas se coltiner à la tâche.

Revenons à la réalité et examinons les données factuelles dont nous disposons sur les pêches artisanales de l'Union Européenne (UE). Nous pouvons tirer bien peu de choses du relevé statistique suivant (simple mais assurément impressionnant) concernant ces pêches artisanales (bateaux de moins de 12 m) : 83 % de l'ensemble des bateaux de pêche de l'UE, 35 % de la puissance motrice globale, probablement pas plus de 45 % des emplois dans le secteur des captures, peut-être 25 % de la valeur des prises. Mais ces statistiques en disent plus : nous avons des chiffres précis pour le nombre de navires, le tonnage, la puissance des moteurs, et seulement des estimations approximatives en matière de main-d'œuvre et de valeur de la production. Cela montre du doigt certaines lacunes dans les statistiques ; cela souligne peut-être une démarche plutôt inappropriée dans les modes de gestion. Plutôt que d'avoir recours à des substitutes arbitraires mais quantifiables (taille des navires par exemple), il serait préférable de définir les pêches artisanales en se référant à des modes d'organisation et des comportements économiques distinctifs, à des situations de dépendance par rapport aux écosystèmes locaux.

Dépassées ?

Dans les pêches européennes, certains pensent que les artisans sont un retour à une époque révolue, que le secteur de la pêche a évolué. Assurément, la logique des pêches artisanales semble mieux correspondre à un contexte généré par des régions périphériques, éloignées, moins développées de l'Europe occidentale dans les années 1950, là où la petite agriculture familiale se combinait avec une pêche côtière intensive et saisonnière. Cela permettait d'utiliser pleinement la main-d'œuvre familiale, d'avoir des

Cet article a été écrit par **David Symes** (dg@dgsymes.karoo.co.uk), Maitre de conférence honoraire, Université de Hull, Royaume-Uni. C'est une version raccourcie de sa conférence inaugurale donnée à l'occasion de la Journée des Politiques de MARE 2013 : donner toute leur place aux pêches artisanales

sources de revenu diversifiées, d'assurer l'autosuffisance, et généralement d'assurer un niveau de vie convenable en exploitant de manière durable les ressources naturelles disponibles.

Mais cela est du passé. L'agriculture et la pêche ont été prises dans des économies d'échelle. Économistes et gestionnaires tout à la fois ont propagé une répugnance à l'encontre d'activités polyvalentes à temps partiel, lesquelles étaient considérées comme une division imparfaite du travail, un échec de l'optimisation de la valeur des facteurs de production, un obstacle à la modernisation, un manque de professionnalisme. Pourtant il subsiste un nombre étonnamment important de pêcheries artisanales en Europe, pas nécessairement comme un exemple de pluriactivité économique périphérique mais comme un segment particulier d'une filière pêche en voie de modernisation, et qu'on trouve dans pratiquement toutes les régions côtières de l'Europe. Pour beaucoup, la pêche artisanale est un choix, pas une nécessité, le résultat d'une préférence pour un mode de vie, un moyen d'existence. Ces gens ont survécu à des changements plutôt radicaux apportés par la modernisation, la mondialisation, les réformes politiques. À cause de la privatisation et de la marchandisation des droits de pêche, ils affrontent ce qui est peut-être leur plus grand défi à ce jour. Qu'est-ce qui rend donc les pêches artisanales si caractéristiques, si résistantes ? Pourquoi cherchons-nous une approche politique visant à assurer leur survie ?

Sur la question des caractéristiques, il importe d'attirer l'attention sur deux aspects essentiels. Premièrement, les pêches artisanales forment une partie intégrante des systèmes socio-écologiques locaux fonctionnant dans les eaux côtières, avec des environnements naturels très diversifiés et fragiles, et qui sont utilisés par un nombre croissant de nouveaux acteurs. Du fait de l'échelle de leurs opérations, elles sont idéalement adaptées à ces conditions. Deuxièmement, ce sont de petites entreprises familiales indépendantes, ayant un rayon d'action limité, combinant souvent diverses pêches saisonnières, suivant habituellement un mode de production particulier qui est, à bien des égards, différent de ce qui motive la conduite de la pêche industrielle au large.

Cette « petite production marchande » est capable de fonctionner pendant de longues périodes sans qu'il y ait de recettes proportionnelles à la valeur du matériel mis en œuvre, cela en comptant fortement sur les ressources familiales, en se chargeant de travaux normalement confiés à des tiers (réparation, maintenance, vente), en dépendant moins de sources externes de capital et de crédit, en étant moins soumis à la nécessité de faire des profits pour payer les dettes, en étant plus soucieux d'assurer la durabilité de l'entreprise familiale sur le long terme. Contrairement au secteur hauturier, pris dans des systèmes de spécialisation, les pêches artisanales sont théoriquement capables de s'adapter à l'évolution des situations grâce à leurs structures internes plus souples et dynamiques. Mais sur elles pèse la menace de la gestion moderne des pêches.

Pour expliquer la résilience des pêches artisanales, on met habituellement en avant la combinaison de l'autosuffisance, des forces individuelles de l'entreprise familiale, des forces collectives de la communauté de pêche. Mais il y a des contradictions internes à surmonter. D'une part, nous soulignons l'indépendance et l'autosuffisance du patron-pêcheur, l'esprit d'équipe, la coresponsabilité, la rémunération à la part de l'équipage qui contribue à entretenir un sentiment de coopération informelle au sein du secteur artisanal. D'autre part, nous savons qu'il y a de la concurrence entre ces petites

21

NIGEL SYMES



Sur la côte du Yorkshire, Grande-Bretagne, des -10 m modernes en plastique renforcé qui pêchent le homard. Les petites entreprises mettent en œuvre savoir-faire individuels et connaissances locales

FUNDACION LONXANET



En Galice, Espagne... L'avenir des communautés de pêche artisanale repose sur l'autosuffisance et les forces individuelles de l'entreprise familiale

que la seule façon de s'occuper de la pêche artisanale c'était peut-être de l'ignorer. En 1982, la Commission européenne a fait preuve d'une sagesse jamais plus atteinte dans sa conduite de la Politique commune de la pêche : par dérogation, elle cédaient dans la pratique aux États membres la gestion de la pêche dans la bande des 12 milles.

Pour décrire les besoins des pêches artisanales européennes en matière de gouvernance, trois aspects peuvent être retenus. Le premier est le problème de l'organisation. En Angleterre par exemple, le secteur artisanal très fragmenté répugne à s'organiser lui-même (ou à se laisser organiser) politiquement. Il y a là deux organisations concurrentes (Fédération nationale des organisations de pêcheurs, Nouvelle association des pêcheurs sur bateaux de -10 m) qui disent représenter le secteur artisanal, chacune avec des idées assez différentes sur son avenir. Les deux tiers environ des propriétaires de bateaux de moins de 10 m ont décidé de ne pas adhérer à l'une ou l'autre. Cela fait qu'il est impossible de présenter pour ce secteur une vision claire et cohérente sur les questions de gouvernance qui affecteront son avenir. L'indifférence politique (ou la méfiance) peut également compliquer les choses et faire que les points de vue des pêches artisanales ne soient pas pleinement représentés dans les organisations nationales, régionales ou même locales. Ce secteur risquerait alors d'être ignoré, et l'on se poserait des questions sur les avancées de la justice procédurale et distributive.

Considérations socio-économiques

Le second aspect concerne la base de connaissances qui sert à prendre les décisions relatives aux pêches artisanales. Dans la pêche, ces décisions sont habituellement prises dans un but de conservation des stocks ; et cela doit rester la principale préoccupation pour ces pêcheries aussi. Nous constatons cependant de plus en plus que des considérations socio-économiques entrent dans la formule censée assurer au mieux leur gestion (par socio-économiques, les gestionnaires entendent généralement économiques !). En matière de pêches artisanales, il faut évidemment tenir davantage compte de leur importance

sociale, de la façon dont elles fonctionnent. Il est donc impératif que ceux qui prennent les décisions politiques aient une vision claire des mécanismes sociaux et économiques sous-jacents. Pour l'instant, cela leur manque.

Mais le principal problème de gouvernance porte sur le choix de l'approche politique. La gestion moderne des pêches est devenue synonyme de réglementations restrictives. Il en résulte pour l'opérateur une réduction de l'espace de liberté disponible (quand, où, quoi, comment pêcher !), chose proprement inacceptable pour l'artisan qui a besoin de souplesse pour passer d'une espèce locale à l'autre et assurer ainsi la viabilité de son entreprise. Jusqu'à présent, la plupart des artisans n'ont pas autant souffert du carcan réglementaire que leurs collègues pratiquant une pêche démersale mixte. Des signes inquiétants laissent cependant penser que les administrateurs des pêches ont bel et bien l'intention de standardiser les systèmes de gestion pour l'ensemble du secteur. En matière d'approche politique, quels sont donc les choix fondamentaux ? Trois considérations peuvent peut-être aider à déterminer la voie à suivre.

Premièrement, la question d'une approche intégrée ou différenciée a été soulevée par le Livre Vert de l'UE (2009), lequel présentait le programme d'action pour la réforme de la PCP. Le secteur industriel (où l'ajustement des capacités et l'efficacité économique restent des préoccupations essentielles pour les décideurs politiques) serait géré selon des systèmes fondés sur le marché en matière d'attribution de la ressource (concessions de pêche transférables). Dans le secteur artisanal, par contre, il y aurait des attributions de quotas individuels non transférables et d'effort de pêche (ou des dispositifs de quotas communautaires locaux). Cette proposition a été largement soutenue par les États membres, puis la majorité a décidé qu'il faudrait laisser aux États côtiers le soin de décider de la façon de gérer leurs pêches artisanales. Il reste maintenant à élaborer des systèmes de gestion plus nuancés qui tiennent compte des situations particulières dans les pays concernés.

Deuxièmement, se pose la question d'une démarche sectorielle : faut-il une approche politique particulière pour les

pêches artisanales (quelle que soit leur définition) ou une approche consacrée à la gestion des eaux côtières ? Le champ d'action doit être la zone côtière, c'est-à-dire la mer territoriale définie par la ligne des 12 milles nautiques, qu'on pourrait éventuellement porter à 20 milles.

Un tel cadre offrirait des possibilités concrètes intéressantes : gestion véritablement écosystémique (à la place des concessions symboliques actuelles), intégration plus étroite de la gestion des pêches et de la gestion de l'environnement (au lieu des tentatives des groupes de protection du milieu marin cherchant à imposer leurs objectifs via des aires marines protégées choisies sur la base de critères non scientifiques), planification spatiale équilibrée des espaces maritimes (au lieu de l'emprise hégémonique des grosses sociétés), délégation des responsabilités de gestion aux institutions locales.

Ce cadre prévoirait par ailleurs un traitement préférentiel au profit des pêches artisanales en imposant, dans toute l'étendue ou une partie de la zone côtière) des limitations quant à la taille des navires et la nature des engins de capture mis en œuvre.

La gestion de cet espace ne concernera peut-être pas l'ensemble des opérations

Des signes inquiétants laissent penser que les administrateurs des pêches ont bel et bien l'intention de standardiser les systèmes de gestion pour l'ensemble du secteur.

des entreprises artisanales ; elle inclura cependant la majeure partie de leurs intérêts.

Décentralisation

Troisième question : gestion nationale ou locale ? La réponse découle de ce qui précède. Pour que le système de gestion respecte la nature particulière des pêches artisanales, leurs variations régionales, pour qu'il tire parti des relations avec les communautés locales, il faudra obligatoirement procéder à une délégation de la responsabilité et de l'autorité à des organisations locales gérées par les parties prenantes concernées. On est surpris de constater combien ce transfert

est fait de manière inégale en Europe. Il y a apparemment relativement peu de systèmes bien développés de gouvernance de la pêche côtière. Il y a un bel exemple au Royaume-Uni (en Angleterre plus précisément) où les Sea Fisheries Committees (SFC), composés de représentants des autorités locales et de la profession, ont constitué depuis environ 120 ans un système viable de cogestion locale.

Dotés du pouvoir de faire des réglementations et autres instruments relatifs à la pêche, ils étaient habilités à prendre toute une variété de décisions, sous réserve du consentement de l'Administration centrale. Chaque SFC avait en outre ses propres moyens pour intervenir en mer ou à terre.

Le système a récemment été modernisé et s'appelle maintenant Inshore Fisheries and Conservation Authorities (IFCA), ce qui traduit une plus grande attention accordée à l'intégration du volet gestion des pêches et du volet gestion de l'environnement.

Voici certains des principaux objectifs politiques pour les pêches artisanales : accès équitable aux opportunités de pêche, protection du secteur contre les conséquences non souhaitées des mesures de gestion conventionnelles destinées au secteur hauturier, préservation de la flexibilité des activités artisanales pour faciliter leur adaptation aux changements proches et plus lointains, (re)construction de la résilience de la pêche artisanale.

En Europe, nous avons déjà assez d'informations pour comprendre et apprécier l'importance économique, sociale, culturelle et régionale de cette pêche. Et nous commençons à nous attaquer à de sérieux défis : lui assurer une bonne gouvernance, lui faire la place qui lui revient dans la gestion globale de ressources marines vivantes précieuses mais vulnérables.

Il nous reste du chemin à faire pour convaincre les élites scientifiques, gestionnaires et politiques de la nécessité d'investir dans d'autres approches. Il n'y a pas de modèle unique pour la gouvernance des pêches artisanales européennes. Les grands principes de la bonne gouvernance peuvent être universels, mais la géographie physique et culturelle de l'Europe est très contrastée, ce qui milite en faveur de solutions

locales évolutives au lieu d'une structure générale imposée d'en haut.

Les hautes sphères de la gouvernance ont pour rôle de définir les principes, élaborer une stratégie globale, créer un pare-feu afin de protéger les pêches artisanales des prédateurs des grands groupes de pêche. Mais il reviendra aux institutions locales de co-gouvernance de gérer les pêcheries.

La pêche artisanale doit résoudre elle-même plusieurs problèmes internes : leadership au niveau local, organisation, représentation, et à partir de là parler d'une voix claire et cohérente pour exprimer ses propres points de vue sur la façon de gérer l'avenir, et vouloir agir collectivement afin de parvenir à des objectifs communs. Mais la tâche qui attend la pêche artisanale va un peu plus loin.

Le secteur de la pêche en général (et la pêche artisanale en particulier) est parfois accusé de se laisser aller à trop d'introspection, d'entretenir une mentalité de ghetto, d'ignorer le reste du monde autour de soi (et être ignoré par lui). Il importe donc de reprendre contact avec la société locale, d'établir des liens avec d'autres acteurs de l'économie côtière, de construire des alliances politiques au niveau local, tout cela pour renforcer la résilience des pêcheurs artisans face aux défis des années à venir.

Pour plus d'information

smallscapes.ca/2013/04/15/cp/

Pêches artisanales

eussf.icsf.net

Pêche artisanale et réforme de la PCP de l'UE

igssf.icsf.net

Directives pour les pêches artisanales

Son importance économique

Souvent ignorée et dévalorisée, elle apporte pourtant énormément aux populations côtières

La pêche artisanale (*small-scale fisheries* en anglais) n'est pas si petite que cela ! Au sud-ouest de Madagascar, dans une aire marine rurale isolée sous gestion locale, nous avons constaté que cette pêche et les écosystèmes dont elle dépend ont une importance cruciale dans la vie de plus de 6 000 habitants. Presque tout le monde pêche, vit de la pêche, se nourrit de produits de la mer. En matière de valeur économique, on n'est pas dans le petit : dans cette zone de 1 000 km², les activités de pêche (gérées donc par les intéressés eux-mêmes) représentaient 3-4 millions de dollars en 2010.

Les politiques nationales en matière de pêche ont tendance à ignorer les pêches artisanales parce que leur véritable valeur est obscurcie du fait de leur caractère fragmenté. Et pire encore, elles privilégient les pêcheries commerciales industrielles auxquelles on attribue une grande valeur marchande. Notre étude met en évidence que les pêches artisanales peuvent avoir une importante valeur économique en plus de contribuer à l'alimentation et à la subsistance de populations qui sont parmi les plus démunies du monde. En quantifiant leur contribution économique (comme nous l'avons fait dans cette enquête), on aidera ce secteur particulier à attirer davantage l'attention.

La pêche artisanale (appelée aussi *pêche à petite échelle, petite pêche*) représente une source essentielle de nourriture, de revenu, de bien-être pour les populations côtières partout dans le monde. Plus de 90 % des pêcheurs appartiennent au secteur artisanal, et leurs activités font vivre à travers le monde plus de 500 millions de personnes.

Malgré toute cette importance, à l'échelle mondiale, il y a très peu

d'information sur la portée et l'impact de la pêche artisanale. Il faut donc se contenter de deviner la signification de ce secteur dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, dans la vie économique locale et régionale en général. Ce manque d'information fait que la pêche artisanale est souvent sous-évaluée et oubliée dans les politiques adoptées.

Les décideurs sont par contre mieux informés habituellement quant à la portée et la valeur de la pêche industrielle. Ce secteur est généralement tourné vers l'exportation, et souvent des navires

... les pêches artisanales peuvent avoir une importante valeur économique en plus de contribuer à l'alimentation et à la subsistance de populations...

étrangers obtiennent un accès à la ressource via des accords de pêche. Comme le développement économique est normalement une priorité, les politiques élaborées favorisent souvent cette pêche industrielle pour alimenter les exportations.

Situation préoccupante

Sur le plan mondial, les pêches marines et côtières subissent des pressions considérables, et certaines affichent un déclin préoccupant. Ces pressions constituent une menace pour les moyens d'existence de millions de gens qui dépendent de ces activités pour vivre. Dans bon nombre de pays en développement, la situation est aggravée par une mauvaise gouvernance, ce qui fait qu'il est encore plus difficile d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir des politiques de pêche appropriées.

Cet article a été écrit par **Michele Barnes-Mauthe** (barnesm@hawaii.edu) et **Kirsten L.L. Oleson** (koleson@hawaii.edu), Département des ressources naturelles et de la gestion de l'environnement, Université d'Hawaï, Honolulu, États-Unis

GARTH CRIPPS



À Madagascar, petits pêcheurs revenant à terre dans leurs *pirogues* traditionnelles

26

Pour préserver les moyens d'existence de communautés qui sont parmi les plus déshéritées du monde, il faudrait que les décideurs reconnaissent l'importance cruciale de la pêche artisanale et élaborent des politiques de gestion durables. Pour appuyer ce processus, il est indispensable de bien comprendre l'ampleur et l'intérêt de ce secteur, sa valeur sociale et économique.

Madagascar, pays en développement situé dans la partie occidentale de l'océan Indien au large des côtes africaines, constitue un bon exemple des problèmes auxquels est confrontée la pêche artisanale au plan mondial. C'est l'un des pays les plus pauvres du monde qui souffre d'une instabilité politique chronique et d'une situation économique en déclin. La majorité de la population dépend directement de la pêche artisanale ou d'autres ressources naturelles pour assurer sa subsistance. La dégradation croissante de l'environnement et l'augmentation de la population aggravent encore la situation.

Pour montrer tout ce qu'apporte la pêche artisanale au quotidien des populations côtières, pour montrer qu'elle mérite une place dans les débats politiques, nous avons réalisé une grande étude détaillée portant sur la valeur économique totale de la pêche artisanale dans l'aire marine sous gestion locale de Velondriake, au sud-est de Madagascar. En voici un résumé.

Velondriake concerne une zone de 1 000 km² habitée par une population autochtone qui vit essentiellement de

pêche et de cueillette sur les platiers coralliens. En 2010, nous avons interrogé plus de 150 pêcheurs, eu des discussions avec plusieurs groupes de pêcheurs, enquêté dans plus de 300 familles, parlé à un certain nombre d'autres personnes importantes du lieu concernant tous les aspects de la pêche. Nous avons demandé aux pêcheurs quel poisson ils prenaient, où ils le prenaient, avec quels engins, ce qu'ils en faisaient (le manger, le partager, le vendre, l'échanger).

Dans les familles, nous avons collecté des informations concernant la part des revenus venant de la pêche, de la cueillette, concernant aussi le nombre de personnes dépendantes qu'on pouvait faire vivre grâce à ces revenus. Dans les discussions de groupes, nous avons recueilli des données sur le prix des divers équipements de pêche, sur la fréquence de leur remplacement. Nous avons demandé à des personnes clés combien se vendaient les diverses espèces de poisson au marché, et d'autres produits de la mer récoltés sur les platiers.

Nous résumons ci-dessous l'information obtenue, et ce que cela implique en matière de politique et de gestion des pêches en général. Nous estimons que, pour la seule année 2010, 5 524 tonnes de poisson et autres fruits de mer ont été prélevées par les pêcheurs artisans dans cette région, principalement dans les écosystèmes coralliens. La valeur économique totale de cette pêche en 2010 a été de 3,4 millions de dollars. Et 83 % de ce volume a été commercialisé, ce qui représente environ 2,9 millions de dollars.

Dans cette région, le secteur de la pêche artisanale emploie 87 % de la population adulte, génère environ 82 % des revenus des ménages. Et c'est pratiquement la seule source de protéines consommées en dehors du riz.

Hommes et femmes

La pêche proprement dite est essentiellement l'affaire des hommes tandis que la cueillette sur les platiers coralliens est surtout une occupation de femmes. Les pêcheurs ciblent surtout des poissons tandis que sur l'estran on récolte poulpe, concombre de mer, coquillages divers et crabes. À l'occasion, certaines espèces (hareng rond, encornet, oursin) sont prélevées et par les pêcheurs et par les récolteuses à pied.

La majorité des captures annuelles de la région est composée de poissons à petit prix : *mojarras*, demoiselles, écureuil... Vient ensuite le poulpe (principalement *Octopus cyanea*), suivi de près par du poisson à prix moyen : bar, mérou... Nous avons constaté que la plus grande part des revenus provenait du poisson à petit prix, ensuite du concombre de mer, du poulpe et du poisson à prix moyen.

Les glaneurs, pratiquant une pêche à pied sur les platiers coralliens et les herbiers, attrapent leurs prises à la main ou en utilisant des harpons en bois. La majorité des pêcheurs utilisent des filets, et opèrent surtout sur les récifs coralliens, mais aussi dans les mangroves, les herbiers, les eaux pélagiques, les vasières et divers autres habitats.

Ce sont les pêcheurs qui prennent le plus de poissons par jour, suivis par ceux qui pêchent et glanent, puis par ceux qui pêchent seulement à pied sur le récif.

Tous les poulpes, concombres de mer, crabes, langoustes et presque tous les harengs ronds se vendent sur les marchés locaux. Environ les trois quarts des captures totales de poissons, encornets, crevettes et requins sont également vendus. Les coquillages, les oursins, les bivalves, les tortues et les raies sont surtout consommés et partagés sur place, comme le reste de poissons, crevettes, encornets et requins.

Ce sont les pêcheurs qui génèrent les revenus les plus élevés par jour d'activité ; et ceux qui à la fois pêchent et glanent annoncent un plus grand nombre de jours d'activité.

Si l'on tient compte du coût du matériel pour chaque type de pêche, ce sont ceux qui à la fois pêchent et glanent qui obtiennent les meilleures recettes annuelles nettes, une fois donc déduits les frais.

Les politiques nationales ne s'intéressent guère à la pêche artisanale sous prétexte que ce secteur n'apporterait pas grand-chose à l'économie globale. Et pourtant il génère de substantiels revenus. Nous avons constaté que, dans cette seule région de 1 000 km², la valeur de cette pêche c'est une fois et demie tout ce que rapportent au pays les redevances d'accès versées par les thoniers européens opérant dans la zone économique exclusive. C'est un sixième de la valeur de l'ensemble de la filière crevettière malgache.

Et pourtant l'attention des politiques se porte fortement sur ces deux filières.

En extrapolant, passant du niveau local au niveau national, nous estimons que la pêche de subsistance et artisanale produit plus de 350 000 tonnes de poissons et autres produits de la mer dans l'année. Cette estimation reste incertaine et nécessiterait une mise à jour à mesure que des données plus régionales deviennent disponibles. Elle souligne cependant que le secteur artisanal a sans doute bien plus d'importance qu'on le pensait.

Nos conclusions font également apparaître le rôle crucial tenu par la pêche artisanale en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. À Madagascar, neuf personnes sur dix vivent dans la pauvreté, la moitié des enfants sont malnourris. Selon nos résultats, pratiquement tous les repas contenant des protéines animales et presque tous les revenus des ménages proviennent d'une activité de pêche artisanale. Le revenu quotidien moyen par habitant issu de la pêche et du glanage s'établissait à 1,04 dollar, ce qui est juste au-dessus du seuil de pauvreté international. La pêche artisanale occupe donc une place essentielle pour faire vivre la population locale et empêcher les familles de glisser encore davantage dans la pauvreté.

Réorientation des politiques

Compte tenu de l'importance évidente de la pêche artisanale, comme on vient

... nous estimons que la pêche de subsistance et artisanale produit plus de 350 000 tonnes de poissons et autres produits de la mer dans l'année.

de voir, il importe d'améliorer sans tarder les capacités institutionnelles et réorienter les politiques nationales en faveur de ce secteur. Cela s'impose non seulement à Madagascar mais aussi dans d'autres régions du monde où la pêche artisanale a également été sous-estimée et laissée de côté.

La durabilité à long terme devrait être un objectif primordial des politiques de la pêche artisanale afin de protéger et maintenir sa contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

GARTH CRIPPS



À Velondriake, au sud-ouest de Madagascar, des femmes récoltent des poulpes, en se servant habituellement d'un harpon en bois

les politiques adoptées. Il faut donc les quantifier partout où c'est possible.

28

Les pêches artisanales sont confrontées à diverses menaces, parmi lesquelles les effets du changement climatique. Et, pour l'accès à une ressource qui s'amenuise, elles sont de plus en plus en concurrence avec les flottes commerciales.

Il faudrait donc considérer comme une exigence des droits humains la pérennisation des pêches artisanales qui auraient alors, là où elles sont indispensables pour faire vivre les populations locales, précédence sur les flottilles commerciales et étrangères.

L'établissement d'aires marines et côtières sous gestion ou cogestion locale, comme celle que nous avons étudiée à Madagascar, pourrait contribuer à maintenir et même à accroître les bénéfices générés par les pêches artisanales. Pour assurer la durabilité sur le long terme, de telles initiatives devront être soutenues à plusieurs niveaux : régional, national, international.

Les pêches artisanales ont une importance considérable pour des millions de gens à travers le monde ; elles pèsent lourd sur le plan économique. Il faut donc absolument que les décideurs nationaux et internationaux réexaminent les politiques des pêches actuelles qui négligent ce secteur.

En tentant de déterminer la valeur économique de ces pêches et tout ce qu'elles apportent, on contribuera à les faire reconnaître comme il convient dans

Pour plus d'information

www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0165783613001537

La valeur économique totale des pêches artisanales, avec une caractérisation des tendances post-débarquement : application à Madagascar, pertinence mondiale

Recours au privé

Le système d'inspection des petits bateaux par des prestataires privés marche bien

Le métier de pêcheur est dangereux. En Norvège, on considère même que travailler sur un petit bateau est l'occupation la plus dangereuse dans le pays. L'Autorité maritime norvégienne (Sjøfartsdirektoratet) juge donc qu'il est indispensable de contrôler les bateaux de pêche afin d'assurer la sécurité du bateau et du pêcheur. L'inspection doit porter sur la structure en général et sur l'équipement à bord.

La Norvège possède une flotte de plus de 6 200 navires de pêche de diverses tailles. Cela va de la petite embarcation non pontée de 5 m environ au gros chalutier de plus de 100 m. Les bateaux de plus de 15 m sont inspectés et certifiés par l'Autorité maritime ; et depuis 2001, quelque 800 unités faisant entre 10, 67 m (35 pieds) et 15 m ont été contrôlées par des sociétés privées agréées mandatées par l'Autorité maritime.

Si le navire satisfait aux exigences, un document appelé *Instruction pour l'usage du navire* est délivré ; il est indispensable pour son exploitation. Pour le moment, les unités d'une taille inférieure à 10,67 m ne sont pas contrôlées ; mais à partir de janvier 2014, celles qui font plus de 8 m seront soumises au même régime que la catégorie 10,67-15 m.

Le nombre élevé de bateaux de pêche dans le pays fait qu'il est impossible pour l'Autorité maritime de mener une inspection sur chacun d'entre eux. Elle a donc choisi de faire appel pour cela à des sociétés privées agréées.

Pour se qualifier, celles-ci doivent répondre à deux conditions essentielles : compétence et système qualité. Ce sont des sociétés et non pas des individus qui font la demande d'agrément.

Les compétences minimales requises pour travailler dans ces sociétés sont les

suivantes : être architecte naval, ou chef mécanicien, capitaine, second, ou un grade semblable. Pour certaines compétences, il est possible de faire appel à d'autres sociétés. Un bon nombre de ces sociétés agréées sont de petits cabinets-conseils travaillant dans le secteur de la pêche, et beaucoup ont recours à la sous-traitance pour couvrir toutes les disciplines.

Toutes les sociétés qui font une demande d'agrément doivent appliquer un système de gestion de la qualité correspondant à la norme ISO 9001.

La Norvège possède une flotte de plus de 6 200 navires de pêche de diverses tailles...

Ce système est contrôlé par l'Autorité maritime avant acceptation. Si le système qualité est certifié, l'Autorité maritime examine uniquement les parties qui décrivent l'inspection des navires de pêche. Un système qualité répondant à la norme ISO 9001 garantit que la société applique un bon système de gestion de la qualité, des processus d'exécution du travail d'inspection et d'amélioration continue en interne.

Inspections

L'inspection des navires de la catégorie 10,67-15 m concerne les nouvelles constructions ou importations (inspection initiale) et les navires déjà en exploitation. L'inspection d'une nouvelle construction se déroule durant le chantier et doit être terminée avant l'entrée en service du bateau. Durant le chantier, on examine également les plans et la documentation

Cet article a été écrit par **Yngve Folven Bergesen** (*Yngve.Folven.Bergesen@sjofartsdir.no*), chef de la section navires de pêche à l'Autorité maritime norvégienne

BJARTE AMBLE / NMA



30

Le *Vikingfjord* rentre à son port d'attache d'Herdla, Norvège, avant de recevoir la visite d'un inspecteur privé qui s'intéressera notamment à l'équipement de sécurité

pour s'assurer que le bateau sera bien conforme à la réglementation.

Si le bateau est importé en Norvège, on doit examiner sa documentation, et il sera inspecté avant d'entrer en service. S'il possède une certification délivrée par un autre organisme, et qu'elle est toujours valide, le bateau peut entrer en service pendant qu'on examine la documentation et qu'il reste en cours d'inspection. Dans cette circonstance, la décision se prend au cas par cas.

Lorsqu'un nouveau bateau ou un bateau importé est inspecté et considéré comme conforme à la réglementation norvégienne, on délivre donc le document appelé *Instruction pour l'usage du navire*, équivalant à un certificat et indispensable pour commencer à exploiter le bateau. Il contient des informations et des restrictions pour ce bateau, et sa validité est de 30 mois. Entre 24 et 30 mois après l'inspection initiale, le bateau est soumis à une inspection intermédiaire.

Ce contrôle porte principalement sur l'équipement de sécurité à bord. Si chaque

chose est bien à sa place, le document *Instruction pour l'usage du navire* est renouvelé pour 30 mois. À la fin de cette période totale de 60 mois, une nouvelle inspection est effectuée, durant laquelle on contrôle la coque et l'hélice en plus du matériel de sécurité.

Procédures équitables

Il est indispensable que tous les bateaux et tous les propriétaires soient traités de façon équitable dans l'application de la réglementation. Les côtes norvégiennes sont très longues, et la distance entre les inspecteurs et les entreprises peut entraîner des difficultés dans certaines régions. Lorsque l'Autorité maritime procède à ses inspections, notre système qualité, via notamment des procédures et listes de contrôles bien définies, garantit un traitement égal pour tous les navires. Quand cette mission est effectuée par des sociétés privées agréées, l'Autorité doit veiller à ce que la même équité soit respectée. La société agréée doit se considérer comme un élément d'un

système rigoureux, et toutes les inspections doivent se faire conformément aux listes de contrôle de l'Autorité maritime. Il y a une liste pour l'inspection initiale et une liste pour les navires en activité. Elles portent sur différents aspects (coque, machines, navigation...) et donnent aux inspecteurs des indications claires sur ce qui est acceptable. Et les anomalies concernant tous les points de contrôle sont déjà bien définies pour faciliter et harmoniser les décisions des sociétés agréées.

En matière de gestion de la qualité, la société privée prestataire a besoin de procédures décrivant la marche à suivre pour la réalisation de l'inspection et du contrôle de la documentation. Ces procédures sont scrutées par l'Autorité maritime. Elles contiennent normalement une description étape par étape du travail de l'inspecteur pour faire en sorte que toutes les sociétés agréées remplissent leur mission selon des normes semblables.

Chaque année, l'Autorité maritime effectue des contrôles inopinés sur toutes les catégories de navires, y compris des

bateaux de pêche de toutes tailles. Ces contrôles portent sur divers points et permettent de savoir si le prestataire privé fait bien son travail.

En plus de ses contacts avec ces sociétés au coup par coup, l'Autorité réalise des audits sur elles au moins tous les trois ans. Pour faire en sorte que les procédures établies assurent l'égalité et la qualité dans leur travail, ils portent sur le système qualité : est-il à la norme ISO 9001, est-il bien respecté par le prestataire ?

Le recours à des prestataires privés agréés pour l'inspection des petits bateaux de pêche norvégiens dure depuis plus de douze ans. L'Autorité maritime dispose d'assez d'informations pour savoir si le travail a été bien fait.

Les conclusions des audits et des inspections inopinées, les statistiques des accidents font apparaître que la qualité des flottilles contrôlées par des inspecteurs privés est aussi bonne que pour les flottilles inspectées par l'Autorité elle-même. Nous considérons que cette pratique est un succès et nous envisageons de l'étendre.

Pour plus d'information



www.sjofartsdir.no/en/

L'Autorité maritime norvégienne

Inconstitutionnalité

Concernant la décision récente de la Cour suprême relative à l'usage du chalut pour la crevette

32

En août 2013, le Costa Rica a rejoint le petit groupe de pays latino-américains qui ont interdit l'usage du chalut. Cela faisait suite à une plainte déposée par six organisations environnementales (Asociación Programa Restauración de Tortugas Marinas/ PRETOMA, Federación Costarricense de Pesca Turística/FECOPT, Fundación Marviva, Fundación Promar, Internacional Students Volunteers Inc./ISV, The Leatherback Trust TLT), plainte portant sur sept articles de la Loi de 2005 relative à la pêche et à l'aquaculture. Ces ONG étaient soutenues par un certain nombre de structures de la pêche artisanale. Après le Venezuela et l'Équateur, le Costa Rica devient ainsi le troisième pays d'Amérique latine à interdire le chalut.

On estime que 35 % des 44 millions d'habitants de cette région vit dans la pauvreté.

la délivrance de nouveaux permis ou le renouvellement de permis en cours pour des chalutiers crevettiers.

Le présent article se propose d'analyser le contexte et les détails de cet arrêt, de montrer comment et pourquoi les choses se sont passées ainsi. Il en tire un certain nombre de leçons et retient certains aspects auxquels il faudrait faire attention pour parvenir à des objectifs environnementaux, sociaux et économiques plus larges dans le pays.

Six pays se partagent l'espace territorial de l'Amérique centrale : Belize, Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama. Ils constituent ce qu'on appelle l'isthme centraméricain, le plus grand du monde, le plus complexe sur le plan biophysique. À l'exception du Belize et du Salvador, tous ces pays sont riverains de deux océans. Du côté Atlantique/Caraïbes, cela fait en tout 3 800 km de côtes, du côté Pacifique 2 800 km. La superficie totale de leurs zones économiques cumulées c'est 1 million de km² côté Pacifique et 600 000 km² côté Atlantique. On estime que 35 % des 44 millions d'habitants de cette région vit dans la pauvreté. Plusieurs études réalisées dans le cadre du programme *Situation de la Région* soulignent la persistance en Amérique centrale d'importantes inégalités entre les individus du fait du sexe, de l'âge, de l'éthnie, du lieu de résidence.

La ressource

En Amérique centrale, à part la crevette en eau profonde, les espèces les plus abondantes et les plus importantes sur le plan commercial dans les débarquements sont généralement désignées par une couleur : blanc, rose, café par exemple. Dans les Caraïbes, on pêche les espèces suivantes : *Litopenaeus schmitti* (blanc), *Farfantepenaeus aztecus* (café), *F. brasiliensis* (rose), *F. notialis* (rose), *F. duorarum* (rose),

Rica devient ainsi le troisième pays d'Amérique latine à interdire le chalut.

Selon Randall Arauz, président de PRETOMA, l'une de ces associations, les permis pour le chalutage à la crevette imposent bien peu de restrictions, et les bateaux ont le droit de cibler d'autres espèces dans la mesure où elles sont déclarées comme prises accidentnelles. « Au Costa Rica, un permis pour le chalutage, c'est la permission de tuer, dit-il. Les chalutiers crevettiers industriels peuvent prendre du vivaneau, appeler donc cela capture accessoire et, ce faisant, ne rien laisser pour les pêcheurs locaux ».

La Chambre constitutionnelle (Sala IV) de la Cour suprême de Justice a déclaré que le chalutage est une pratique inconstitutionnelle du fait des dégâts qu'elle provoque dans l'environnement marin. Les juges ont décidé d'interdire

Cet article a été écrit par **Marvin Fonseca Borrás** (mfonseca@coopesolidar.org) et **Vivienne Solís Rivera** (vssolis@coopesolidar.org), Membre de CoopeSoliDar R.L., Costa Rica

Xiphopenaeus kroyeri (crevette seabob). Dans le Pacifique, on pêche les espèces suivantes : *L. vannamei* (blanc), *L. stylirostris* (blanc), *L. occidentalis* (blanc), *F. brevirostris* (rouge), *F. californiensis* (café), *X. riveti* (tamarin/titi), *Trachypenaeus byrdi* (tigre), *Protrachypene precipua* (jaune).

Les rapports indiquent que l'usage du chalut pour pêcher la crevette a commencé dans les années 1950. Les premiers signes de surpêche (due au nombre excessif de navires) sont apparus dans les années 1970. Des évaluations préliminaires ont été réalisées en utilisant des modèles de production, et on a alors recommandé de réduire ce nombre. Mais les entreprises concernées n'ont pas accepté de suivre ces conseils. Dans les années 1990, sous l'effet de l'augmentation des prix du carburant, la flotte s'est réduite et certains pays de la région sont parvenus à stabiliser la production. De 1996 à 2005, la courbe des débarquements enregistrés annuels affichait une baisse sensible (voir graphique).

La zone littorale du Costa Rica s'étend sur 1 160 km côté Pacifique, sur 200 km côté Caraïbes. Son territoire maritime de 589 000 km² est dix fois plus vaste que sa superficie terrestre (voir carte).

Selon diverses sources, les données officielles relatives aux débarquements de crevette commencent en 1952 (suite à l'introduction du chalut dans cette pêche) et donnent pour cette année-là 42,2 tonnes pour les captures totales.

Le nombre de chalutiers crevettiers opérant au large et près des côtes est estimé à 73 environ. Il y a 63 permis pour une pêche côtière ; 44 sont actifs, 3 ont expiré et n'ont pas été renouvelés, 8 ne sont pas en règle et ont été suspendus, 8 autres sont inactifs à la demande des concessionnaires. Sur les 10 permis attribués pour une pêche crevettière au large, 2 sont actifs, 8 sont inactifs.

Au cours des années passées, un débat politique portant sur la conservation de l'environnement marin s'est développé dans le pays : convient-il de maintenir une flottille semi-industrielle pour pêcher la crevette ?

En matière de conservation, depuis 2004, par le Décret exécutif 32731-MINAE, le Costa Rica s'est donné pour objectif d'analyser la possibilité de consacrer jusqu'à 25 % de sa ZEE à la conservation,

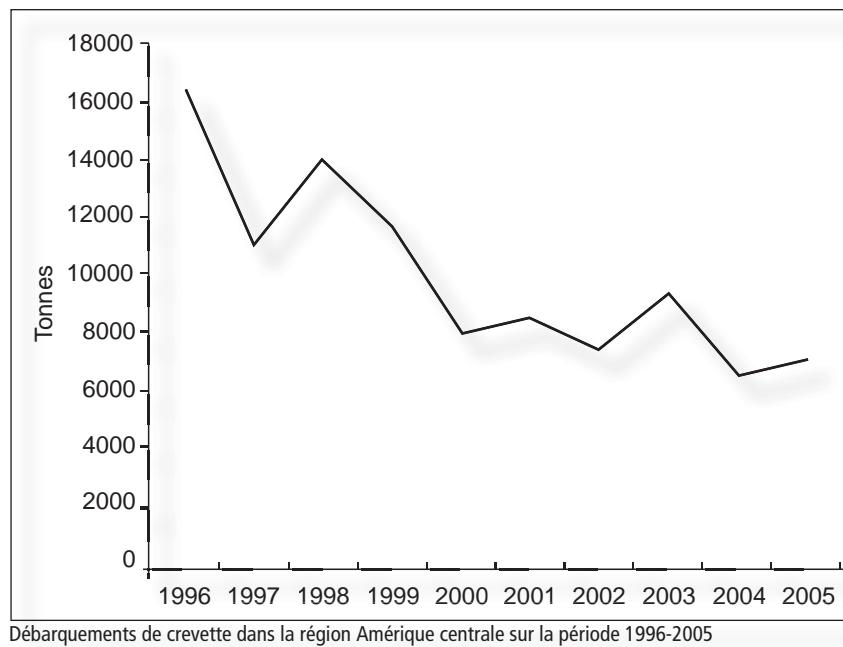
restauration, gestion et exploitation durable des ressources halieutiques.

Il en est résulté notamment que les ONG impliquées dans la préservation de l'environnement maritime ont été encouragées à promouvoir et lancer des actions en justice visant à éradiquer ce genre de pêche.

De nombreuses études ont été réalisées dans la région et à l'échelle mondiale sur les répercussions négatives des opérations de pêche mettant en œuvre des chaluts et des engins de capture industriels. Dans certaines parties du Pacifique, on pratique aussi une pêche chalutière artisanale.

Le gouvernement du Costa Rica a traditionnellement eu l'habitude de subventionner le secteur de la pêche (pêche artisanale, semi-industrielle, récréative). Les données publiées par la Fondation Mar Viva en 2010 estiment que les exonérations de taxe sur les carburants accordées au cours de l'année 2008 aux chalutiers crevettiers s'élevaient à 1,74 million de dollars, au profit de 47 bateaux toujours en activité. Chaque bateau a ainsi bénéficié en moyenne d'un dégrèvement de 37 000 dollars, soit une subvention de 2,52 dollars par kilo de crevette.

Il convient de noter que d'autres secteurs aussi ont profité d'exonérations de la part de l'État. Aucun critère n'a été défini pour assurer une répartition équitable de ces avantages, ce qui aurait



... il y a des liens historiques entre les pêcheurs qui travaillent dans le secteur industriel et ceux qui appartiennent à des communautés de pêche artisanale.

économique et écologique. Mais il y a des liens historiques entre les pêcheurs qui travaillent dans le secteur industriel et ceux qui appartiennent à des communautés de pêche artisanale. Par exemple, une partie des captures peut être partagée, et servira d'appât sur des bateaux artisans. Dans un certain nombre de communautés de petite pêche, les prises accessoires des chalutiers font l'objet d'une répartition et le poisson est troqué contre d'autres biens pour la consommation familiale. Et en matière d'emploi, si cette flottille devait arrêter ses opérations, de 250 à 300 marins et environ 600 femmes perdraient leur travail.

La Chambre IV a affirmé l'inconstitutionnalité de la pêche à la crevette au chalut dans la Résolution n° 2013010540. Exp : 12-010016-0007-CO : « ...Il en résulte que la mention de *la crevette avec des chaluts* dans l'Article 2, paragraphe 27, alinéa (d), dans l'Article 43, alinéa (d) et dans l'Article 47, alinéas (a) et (b) de la Loi relative à la pêche et l'aquaculture (Loi 8436 du 1 mai 2005) est déclarée inconstitutionnelle. Conformément à l'Article 91 de la Loi relative à la juridiction constitutionnelle, cet arrêt est déclaratif et rétroactif à partir de la date d'entrée en vigueur des normes susmentionnées, sans porter atteinte aux personnes ayant acquis des droits en toute bonne foi. En conséquence, suite à la notification de ce jugement, INCOPESCA (Institut costaricain des pêches et de l'aquaculture) ne délivrera plus de nouveaux permis, licences, autorisations pour la pêche à la crevette au chalut, ni

ne renouvellera ce qui est en cours de validité, ni ne réactivera ce qui est inactif. » (Extrait du vote sur la Rés. 2013010540. Exp 12-010016-0007-CO)

Cette décision est étayée par des études techniques qui démontrent et confirment les répercussions fâcheuses du chalutage sur l'environnement marin. Selon une interprétation, il existe une contradiction concernant l'Article 50 en particulier de la Constitution politique du Costa Rica, amendée par la Loi n° 7412 du 3 juin 1994, lequel déclare :

« L'État s'attachera à assurer au mieux le bien-être de tous les habitants du pays, en organisant et stimulant la production et la distribution la plus équitable possible de la richesse. Chacun a le droit à un environnement sain et écologiquement équilibré. Il est donc légitime de dénoncer des actes portant atteinte à ce droit et de réclamer réparation pour les dégâts causés. L'État garantira, défendra et préservera ce droit. La loi déterminera qui est responsable et décidera des sanctions appropriées. »

Et après

Selon des informations émanant de la Fondation Mar Viva en 2010, les premières licences devaient arriver à expiration en mars 2013, et les permis de 40 bateaux en activité en 2018. Il n'a pas été prévu de mesures de suivi quant au statut des licences arrivées à leur terme. L'arrêt offre cependant aux propriétaires de chalutiers un moyen de sortir de leur situation. Il précise que, sous la supervision d'INCOPESCA, l'armateur pourra continuer avec le chalut et de nouveaux permis pourront être délivrés dans le strict respect de la loi. Il faudra pour cela, lorsque c'est scientifiquement réalisable, adopter des technologies qui respectent au mieux l'environnement, qui ont donné lieu à une baisse significative des captures accessoires, compatible avec un développement démocratique durable. »

La décision des juges a polarisé l'opinion nationale ; les ONG environnementalistes l'ont considérée comme une grande victoire. Les pouvoirs publics ont immédiatement lancé un processus juridique pour trouver une solution qui permette à la pêche industrielle de continuer ses opérations. Un projet de loi a déjà été rédigé ; s'il

est adopté, on pourra à nouveau pêcher la crevette au chalut. Cette réaction politique est sans doute motivée par le poids économique et politique que peuvent mettre en œuvre les armateurs. Une semaine après la décision des juges, les propriétaires des chalutiers crevettiers et leurs employés ont envahi la route principale qui va de Caldera à Puntarenas (au centre de la côte Pacifique) et bloqué la circulation pendant des heures.

La situation est bien compliquée. Au Costa Rica, les ONG qui traditionnellement s'occupaient d'environnement marin ne manifestent guère d'intérêt pour prendre en considération sérieusement et dans la durée les problèmes sociaux découlant de certaines initiatives de conservation. Ni elles ni l'État ne reconnaissent l'importance de la pêche (surtout la pêche artisanale) pour soutenir des activités productives essentielles pour la sécurité alimentaire et le bien-être des communautés côtières. Il est évident que la seule préoccupation de ces ONG est la conservation, et de plus en plus dans un esprit néolibéral. Et l'État cherche uniquement à promouvoir des activités porteuses exclusivement de retombées économiques.

Dans cette affaire, on peut se demander si ces organisations (gouvernementales et non gouvernementales) n'auraient pas utilisé le mouvement de la pêche artisanale dans le but de parvenir à leurs objectifs, sans chercher véritablement à soutenir la petite pêche artisanale en tant qu'activité productive respectable, importante pour le développement du pays. Il y a au Costa Rica plusieurs cas où des organisations, des pêcheurs artisans estiment avoir été dupés, manipulés par des mouvements semblables. L'objectif ultime était la préservation de l'environnement, ce qui allait malheureusement avec un manque de respect pour les droits fonciers terrestres et marins indispensables pour le développement de la pêche artisanale.

La position de l'État est claire : le gouvernement actuel du Costa Rica a des œillères en matière de perspectives économiques, et cela l'empêche de voir tout ce que la mer et ses ressources apportent au bien-être de la population et pour améliorer le sort des groupes les plus vulnérables. Il suffit de dire que les principaux opposants à l'arrêt de la

Chambre IV sont à INCOPESCA, l'institution nationale en charge des pêches et de l'aquaculture qui a lancé la rédaction d'un projet de loi visant à contrecarrer les effets immédiats de la décision de la Chambre constitutionnelle concernant les chalutiers.

D'après des déclarations du président exécutif d'INCOPESCA dans les médias, les aspects juridiques de cet arrêt sont plus importants que les aspects techniques. On considère également que cet arrêt entraînera une montée du chômage dans la province littorale de Puntarenas, qui serait durement touchée par la cessation des activités chalutières.

Sur le plan du droit, Marion Peña Chacon, juriste, dit que cette décision de la Chambre constitutionnelle ouvre la voie à une nouvelle interprétation à la lumière des principes de la législation environnementale du Costa Rica. Cela dépend de la façon d'analyser et de mesurer l'effet des déclarations d'inconstitutionnalité, là où existe un conflit entre des droits acquis de bonne foi et des droits collectifs de nature environnementale.



Le Costa Rica fait partie de l'isthme centraméricain, le plus grand du monde, avec aussi une très grande diversité biophysique

COOPESOLIDAR R.L.



Petits pêcheurs de la communauté de Tárcoles au Costa Rica.

Depuis sept ans, ils gèrent avec succès la ressource

36

Les éléments pertinents exprimés par le vote dont il est question font ressortir que les droits acquis ne peuvent être violés quand ils se heurtent à des droits environnementaux et, plus spécifiquement, quand un droit prétendument acquis remet en cause un droit collectif environnemental. Si le premier représente une menace pour la conservation ou la durabilité du second, la Constitution politique protège le droit environnemental, à cause des dégâts irréparables infligés à l'environnement.

Il est bon de préciser que lors du vote de la Sala IV (chambre constitutionnelle) il y a eu des voix dissidentes. Si la décision avait été prise à l'unanimité, tous les bateaux crevettiers auraient dû cesser leurs activités immédiatement. La situation a permis aux chalutiers de trouver une solution.

Même lorsque le vote susmentionné a fait penser en dehors du Costa Rica que la mesure serait appliquée de façon immédiate et irréversible, il est clair qu'une possibilité existe (via une réforme juridique appropriée) pour que les catégories qui ont été exclues puissent être réintégrées dans la mesure où il sera fait spécifiquement référence à l'obligation de prendre des dispositions afin de réduire les prises accessoires (grâce à un équipement approprié), et qu'il y ait une modification préalable de la loi. Avec un appui scientifique et technologique

pertinent, il serait possible de faire état d'une réduction significative des prises accessoires.

Autres sources de préoccupation

Sans minimiser l'importance de cette décision d'inconstitutionnalité, il convient de reconnaître que d'autres activités participent à la destruction des écosystèmes qui font vivre les communautés côtières. En voici quelques-unes : modification de l'usage des terres, détérioration de la qualité des eaux côtières à cause d'une pollution d'origine terrestre, érosion, inondation et instabilité du littoral, augmentation de la population, urbanisation, changement climatique, expulsion de communautés de pêche artisanale des zones maritimes du pays entraînant une perte d'identité. En plus, par rapport à d'autres segments de la population, ces communautés restent défavorisées en matière de services de santé et d'éducation. Tout cela a des répercussions directes sur les écosystèmes côtiers, sur lesquels repose la survie de ces populations.

On peut tirer un certain nombre de leçons de cette situation qui nécessite un suivi et une analyse sur le long terme :

1. Il existe des instruments politiques nationaux et internationaux dont on peut se servir pour éliminer de la mer les flottilles les plus destructrices et prendre des orientations visant à assurer les intérêts des flottilles les moins nocives, et dont l'importance sociale est grande, celles de la pêche artisanale notamment. Jusqu'à présent, le concept de préservation du milieu marin au Costa Rica n'a guère eu de retombées bénéfiques pour les pêcheurs artisans. Dans la pratique au contraire, à cause d'une approche totalement néolibérale qui ne tient aucun compte des aspects sociaux, cela les a souvent déstabilisés et obligés à déguerpir.
2. Au-dessus de ce qui touche à la protection de l'environnement, il y a des intérêts politiques et économiques qui affectent les éléments les plus vulnérables du secteur de la pêche (les flottilles artisanales particulièrement). Cela tend à polariser les points de vue dans le cadre national : faut-il protéger les chalutiers, faut-il au contraire s'en débarrasser ? À l'époque

où l'arrêt en question a été annoncé, au Costa Rica on n'accordait guère d'importance aux interactions entre conservation de l'environnement et bien-être des populations, ni à l'intérêt social, économique et environnemental particulier de la pêche artisanale pour le pays, par rapport à d'autres secteurs qui ont des effets plus lourds sur la ressource.

3. Le rapport 2011 sur la *Situation de la Nation* dit clairement que l'Administration costaricaine n'a pas les moyens de mener à bien les actions nécessaires pour que les initiatives de conservation de l'environnement marin apportent un réel mieux-être aux communautés côtières, ni de garantir que la conservation de la ressource préserve leur identité et leur culture.
4. Les processus internationaux qui ont eu une incidence sur la décision constitutionnelle concernant les chalutiers crevettiers et la réglementation des flottilles industrielles n'ont eu aucun impact positif dans la pratique, étant donné que la plupart de ces navires disposent de permis en cours de validité. Pour le moment, seules les initiatives qui sont parvenues à définir une gouvernance communautaire de la mer avec la participation active des pêcheurs artisans ont réussi à progresser sur la voie d'une conservation du milieu marin équilibrée, c'est-à-dire qui vise aussi à améliorer le bien-être et la qualité de la vie.
5. L'impact du chalutage industriel sur la préservation de cet environnement est aussi négatif que l'impact social des politiques de conservation qui excluent les populations. Le Costa Rica devrait redéfinir ses objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans ce domaine afin d'avancer sur un front élargi qui permette une répartition plus équitable des ressources marines. Il est indispensable d'accorder plus d'attention au secteur de la pêche artisanale, vulnérable et menacé d'extinction face à un modèle de développement néolibéral générateur d'exclusions.
6. Au niveau national et international, il importe d'assurer un suivi des

situations pour pouvoir mesurer les incidences des initiatives de conservation et l'amélioration de la qualité de la vie des populations vivant sur le littoral, ces deux aspects constituant des indicateurs concrets et positifs du développement durable.

3

Pour plus d'information



www.ticotimes.net/content/search?SearchText=trawling

Le Costa Rica interdit la pêche de la crevette au chalut

www.incopesca.go.cr

Institut costaricain des pêches et de l'aquaculture

Que vive la pêche !

La Journée mondiale des pêcheurs, qui met en évidence la place que tiennent les pêches artisanales, a été célébrée de mille façons

38

Lors d'une réunion qui se tenait à New Delhi, Inde, le 21 novembre 1997 au moment de la formation du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF), les pêcheurs et leurs sympathisants venus de diverses parties du monde ont dit que ce jour serait désormais Journée mondiale des pêcheurs. Depuis ils considèrent que le 21 novembre est un jour spécial. Cette année encore, pour continuer la tradition, les gens de la pêche artisanale se sont rassemblés pour rappeler l'urgente nécessité de protéger les ressources halieutiques, de garantir l'accès à ces ressources, et aussi de reconnaître que les activités de ce secteur ont un faible impact sur l'environnement.

D'une même voix, ils ont dit que les États continuent d'ignorer ou de marginaliser la pêche artisanale alors qu'ils soutiennent la pêche industrielle qui a

artisanale à faible impact environnemental au cœur des futures décisions européennes.

Ils ont demandé aux décideurs européens d'accorder le droit de pêcher à ceux qui ont les pratiques les plus durables, de réduire la surcapacité de la flotte là où elle existe, tout en préservant les emplois dans la pêche artisanale à faible impact, de mettre un terme aux subventions néfastes et aux pratiques destructrices et non durables, de restaurer la santé de nos mers et de nos océans, en Europe et partout dans le monde.

Ils veulent léguer des mers et des océans en bonne santé, dans un monde où l'on pêche moins, mais mieux. Ils veulent que leurs enfants puissent pêcher dans des océans sains, aux stocks halieutiques intacts, et se nourrir de poissons de meilleure qualité que celle généralement offerte aujourd'hui. Et, comme responsables de l'environnement marin, ils demandent collectivement que leur voix soit entendue avant qu'il ne soit trop tard.

LIFE a pour objectif de représenter, soutenir, développer et défendre les opérations de pêche à faible impact dans les eaux côtières.

des effets nocifs sur l'environnement, qui fournit moins d'emplois et donne lieu à une répartition moins équitable des profits.

Lors du premier Congrès de la petite pêche artisanale européenne, le 18 novembre 2012, les participants s'étaient retrouvés pour parler de leurs difficultés, pour demander aux décideurs de l'Union Européenne (UE) de protéger leurs moyens d'existence, leurs communautés, leur patrimoine culturel.

Pour que la pêche européenne puisse prospérer, il est indispensable que la nouvelle Politique commune de la pêche (PCP) mette un terme aux pratiques non durables et place les acteurs d'une pêche

Une pêche à faible impact

Lors du deuxième Congrès de la petite pêche artisanale européenne qui s'est tenu à Saint-Jacques de Compostelle, Espagne, les 22 et 23 novembre 2013, une centaine de personnes de la pêche (hommes et femmes) se sont rassemblées pour donner naissance à LIFE (Low-impact Fishers of Europe), une nouvelle structure destinée à mieux lutter pour les droits des petits pêcheurs.

Les adhésions initiales viennent d'organisations basées dans divers pays (France, Espagne, Grèce, Royaume-Uni, Pays-Bas, Pologne, Allemagne, Croatie), ce qui représente plus d'un millier de pêcheurs.

LIFE a pour objectif de représenter, soutenir, développer et défendre les opérations de pêche à faible impact dans les eaux côtières. Ses membres s'engagent à pêcher de façon responsable

Cet article a été rédigé par **Sumana Narayanan** (sumananarayanan@gmail.com) et **Brian O'Riordan** (briano@scarlet.be) de l'ICSF, à partir d'informations fournies par les organisations de pêcheurs d'Asie, d'Afrique et d'Europe

sans nuire à l'environnement marin, à utiliser des engins de pêche sélectifs et éviter de prendre des poissons trop petits. Maria Damanaki, Commissaire européenne aux affaires maritimes et à la pêche, a exprimé son soutien à cette initiative, par écrit et dans un message vidéo adressé au Congrès. A cette occasion, Joost Paardekooper, policy officer à la Commission Européenne, a décrit les options disponibles pour la petite pêche européenne dans la nouvelle Politique commune de la pêche. Les mesures prévues reconnaissent l'intérêt de ces opérateurs pour les communautés locales et leur faible impact sur l'environnement.

En France, cette journée a été célébrée à Saint-Pierre Quiberon, sur la côte sud de la Bretagne. L'événement était organisé par l'association Pêche et Développement basée à Lorient, et qui met sur pied cette célébration depuis 1997.

Cette année, les thèmes retenus portaient sur les enjeux sociaux à la pêche et la colonisation des océans, l'avenir des jeunes générations, la sécurité en mer, la santé. Les aînés qui pensent à prendre leur retraite sont aussi confrontés à des choix : vendre bateau (moyenne d'âge 27 ans), permis, quota pour avoir une retraite confortable, ou bien céder ce bateau à leurs enfants.

Le débat a également porté sur les menaces que font peser de nouveaux colonisateurs sur les moyens d'existence, sur l'accaparement des mers. Alain Le Sann, l'un des fondateurs de Pêche et Développement, a fait un exposé sur le rôle de la Banque mondiale, de fondations bien argентées en contact avec de gros intérêts commerciaux, de certains organismes onusiens, de fonctionnaires gouvernementaux et de grandes ONG environnementalistes, souvent multinationales. On trouve maintenant ces acteurs à l'œuvre au sein d'une alliance—Partenariat mondial pour les océans (PMO)—sous la direction de la Banque mondiale. Ce PMO et d'autres initiatives connexes comme « 50 in 10 » (50 % dans 10 ans), Oceans 5 (les 5 océans) et d'autres visent à privatiser l'accès aux ressources marines et aux zones côtières via une « gestion fondée sur des droits » au nom de la conservation et du profit. Cela n'est rien d'autre qu'une mainmise sur les mers, qui favorise donc les riches au détriment des pauvres.

Asie

L'Alliance des travailleurs de la pêche du Bangladesh (BFWA) a organisé un rallye et un débat dans cinq districts du pays. Parmi les participants, au nombre de 4 000, il y avait donc divers acteurs de la pêche et aussi des militants et des étudiants.

Cette campagne d'action a mis en évidence le rôle des pêches et la signification de cette journée de célébration. Elle a en plus abordé certains aspects particuliers : salaire minimum, santé, éducation, logement, crédit...

Dans l'État du Kerala, au sud de l'Inde, l'Université des pêches et des sciences océanographiques du Kerala (KUFOS)

Le débat a également porté sur les menaces que font peser de nouveaux colonisateurs sur les moyens d'existence, sur l'accaparement des mers.

avait prévu un rallye et une conférence publique où se sont retrouvés membres d'organisations de pêcheurs, spécialistes halieutes et militants. Puis il y a eu une autre conférence publique où des représentants gouvernementaux ont dit qu'il fallait améliorer les techniques d'élevage pour permettre aux pêcheurs de sortir de leur dépendance par rapport aux pêches de capture. L'Administration du Territoire de Puducherry a annoncé qu'elle allait bientôt établir une Fishermen Development Corporation.

Au Bengale occidental, Inde, sous les auspices du Dakshinbanga Matsyajibi Foru, 6 000 pêcheurs se sont rassemblés afin de protester contre l'implantation d'une centrale nucléaire à Haripur. Ils ont aussi réclamé des droits d'accès à la terre, au poisson, à la sécurité sociale, et l'interdiction totale du chalutage.

En Arunachal Pradesh, à l'occasion de la Fête du poisson (Meen Mahotsava) organisée pour marquer la Journée mondiale de la pêche, le gouvernement a fait savoir qu'il amendera tous les protocoles d'accord avec les développeurs des projets hydroélectriques. Les amendements exigeront des développeurs qu'ils procèdent à des alevinages dans les réservoirs. Le but est d'encourager une pisciculture locale

À Kilifi, Kenya, pêcheurs et sympathisants défilent pour marquer la Journée mondiale des pêcheurs



MD. MIZANUR RAHMAN

40



Le Forum des pêcheurs du Pakistan (PFF) a organisé des rallyes, des ateliers, des réunions publiques pour célébrer la Journée mondiale de la pêche





Journée mondiale des pêcheurs à
Praia, Cap Vert

41



Le Dakshinbanga Matsyajibi
Forum du Bengale occidental,
Inde, marque la Journée
mondiale des pêcheurs à
Haripur

et de promouvoir un développement durable des communautés concernées.

Le Forum des pêcheurs du Pakistan (PFF) a célébré la Journée mondiale de la pêche par un rassemblement public à Al-Ghazi Jeti, secteur d'Ibrahim Hydri, Karachi. Le PFF et d'autres représentants des pêcheurs ont exprimé leurs préoccupations sur divers aspects : droits humains et sécurité concernant la surveillance exercée par les garde-côtes, pollution de plans d'eau, accaparement de terrains, arrestation de pêcheurs ayant

La pollution et la destruction des habitats côtiers obligent les pêcheurs à aller encore plus loin en mer dans des embarcations insuffisamment équipées, ce qui met leur vie en danger.

franchi des frontières en mer. Muhammad Ali Shah, président du PFF, a parlé de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), d'après laquelle on ne peut pas arrêter les pêcheurs qui passent dans les eaux d'un autre pays. Il a été suggéré l'établissement d'une « zone de paix commune » de 50 milles nautiques où pêcheurs indiens et pakistanais pourraient opérer librement s'ils sont munis d'une carte d'identité « no-objection » délivrée conjointement par les deux pays et si le bateau arbore un drapeau « Common Peace Area ».

Au Sri Lanka, la communauté de pêche s'est jointe aux victimes de l'accaparement de terrains pour commémorer la Journée mondiale des pêcheurs sur le thème « Les possesseurs du ciel, de la terre et de l'eau sont ceux qui y vivent ou survivent ».

Des participants venus des districts côtiers de Jaffna, Mannar, Trincomalee, Batticaloa, Ampara, Mathara, Galle, Kaluthara, Gampaha, Puthlam et des districts de Polonnaruwa et Kurunegala dans les terres se sont rassemblés à Negombo, le 21 novembre, pour la réunion organisée par NAFSO (National Fisheries Solidarity Movement).

On y a dit que, en divers points du monde, les pêcheurs subissent des pertes à cause de catastrophes naturelles, des typhons par exemple. Ils doivent aussi faire face à des projets (tourisme, aquaculture, zones économiques spéciales,

pêche industrielle) qui les forcent à déguerpir de leurs lieux de vie traditionnels, dont ils dépendent pour leurs moyens d'existence. À l'assemblée de Negombo, ils ont réaffirmé leur détermination à protéger les droits des communautés de pêche.

Une déclaration du Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement (Vatican) a été diffusée avant la Journée mondiale des pêcheurs. Elle relève que la plupart des victimes du récent typhon aux Philippines étaient des pêcheurs, qui ont perdu famille, logement, travail. Elle relève également que, dans la pêche industrielle, les contrats de travail sont incomplets ou frauduleux, que les salaires sont insuffisants, que les navires ne répondent pas aux exigences de sécurité minimales à bord. La pollution et la destruction des habitats côtiers obligent les pêcheurs à aller encore plus loin en mer dans des embarcations insuffisamment équipées, ce qui met leur vie en danger.

Le Conseil pastoral a renouvelé son appel à tous les gouvernements afin qu'ils ratifient dès que possible la Convention de l'OIT (Organisation internationale du travail) sur le travail dans la pêche (C. 188, 2007) pour assurer aux employés de ce secteur sécurité au travail, heures de repos suffisantes, contrat de travail, avantages sociaux identiques à ceux des travailleurs à terre.

Afrique

Au Kenya, CANCO (Action communautaire pour la conservation de la nature) a organisé un événement à Kilifi pour marquer la Journée mondiale des pêcheurs. Il a réuni quelque 300 personnes venues des communautés de pêche de Kilifi, Malindi et Lamu. Elles ont défilé à travers la localité jusqu'à un site de débarquement important. Des membres de diverses BMU (Unités de gestion des plages) de ces secteurs ont fait des exposés sur les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche artisanale. Le Ministre des pêches a prononcé une allocution de clôture dans laquelle il a fait état de l'importance des pêcheurs pour assurer la sécurité alimentaire des Kenyans.

Le 20 novembre, une réunion était organisée à Kilifi par CANCO et CAPE/CFFA au cours de laquelle il a été question du rôle des médias dans la pêche en Afrique

de l'Est. Quinze participants, dont des journalistes de Somalie, du Kenya, de Tanzanie, ont débattu des possibilités d'articles sur les communautés côtières, concernant par exemple la production pétrolière et gazière, les accords de pêche pour des navires étrangers et l'usage fait de l'aide au développement.

En Ouganda, le 21 novembre, le Katosi Women Development Trust (KWDT) a rejoint les pêcheurs sur le site de débarquement de Nangoma, dans le district de Mukono, pour célébrer la Journée mondiale, un événement coordonné par trois groupements de femmes KWDT de cette communauté. Ont participé aux activités plus de 300 personnes : hommes, femmes, enfants, leaders locaux du district et des sous-comités.

Pour beaucoup c'était la première fois qu'ils entendaient parler de la Journée mondiale des pêcheurs. Cela a été pour les communautés locales l'occasion de partager leurs préoccupations, de mettre en lumière leur dépendance par rapport à la ressource, de s'engager à la protéger. D'autres aspects ont également été évoqués : pêche avec des engins interdits, besoins en matière d'infrastructures (santé, assainissement sur les sites de débarquement, « taxes » indument prélevées par des fonctionnaires publics, accaparement de terrains par des propriétaires fonciers pendant que des gens du lieu sont chassés des bords du lac.

Pour la troisième année consécutive, la CAOPA (Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale, qui réunit des membres de 16 pays) a voulu marquer la Journée mondiale. Cette année, les choses se passaient à Praia, la capitale du Cap Vert, où l'accueil était assuré par le ROPA (Réseau des organisations de la pêche artisanale du Cap-Vert). Il y avait là des représentants de la Tunisie, de la République de Guinée, de la Guinée-Bissau, du Bénin, du Liberia, du Congo, du Togo, de la Sierra Leone, du Sénégal, de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Gabon, de la Côte d'Ivoire et bien sûr du Cap-Vert. Étaient également présents des représentants du REJOPRAO (Réseau des journalistes pour une pêche durable en Afrique de l'Ouest), de la Commission sous-régionale des pêches de la FAO, du Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), de la Coalition pour des accords de pêche équitables

(CAPE/CFFA), du Masifundise Development Trust, de la Société suédoise pour la conservation de la nature (SSNC), de Pain pour le Monde.

La déclaration de Praia rédigée au terme de cette célébration souligne l'impact du changement climatique : 250 millions de personnes en Afrique seront touchées à l'horizon 2020, surtout celles qui habitent sur le littoral, fortement peuplé et subissant tout particulièrement l'élévation probable du niveau de la mer.

Les effets du changement climatique sur les communautés côtières sont déjà visibles : événements météorologiques extrêmes, modifications dans la répartition des stocks de poissons...

La déclaration note également que les pêcheurs artisans vont être particulièrement affectés car ils opèrent dans la bande côtière, zone fragile subissant la pression d'un nombre croissant d'activités autres que la pêche.

Elle rappelle enfin le rôle central tenu par les femmes dans le secteur de la pêche artisanale.

43

Pour plus d'information

www.pff.org.pk

Forum des pêcheurs du Pakistan

www.facebook.com/pages/World-Fisheries-Day-November-21/141778879204555

Journée mondiale des pêcheurs

www.nafso-online.org/2013/11/world-fisheries-day-2013.html

Journée mondiale des pêcheurs 2013 avec NAFSO

S Thavaratnam 1940 - 2013

S Thavaratnam, un grand leader chez les pêcheurs du nord du Sri Lanka, est décédé le 2 juillet 2013

AHILAN KADIRGAMAR



S Thavaratnam était un responsable exceptionnel dans le monde de la pêche

44

Pendant plus de quarante ans, S. Thavaratnam, décédé le 2 juillet 2013, a été un leader remarquable pour les pêcheurs de la province Nord du Sri Lanka, les conduisant à travers une période particulièrement troublée, dont vingt-six années de guerre civile et le tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien.

Il était né en 1940 à Mylitti, actif village de pêcheurs du district de Jaffna connu pour le savoir-faire de ses habitants. Contrairement à la plupart de ses contemporains, il n'est pas entré dans la pêche très jeune. Encouragé par son père, pêcheur en exercice, il a fait sa scolarité, brillamment. Après son mariage, comme il avait du mal à boucler son budget, il a quitté son emploi de fonctionnaire et s'est lancé dans la pêche, au début des années 1960.

C'était une période de croissance pour les pêches sri lankaises, avec de gros

... il a été un leader remarquable pour les pêcheurs de la province Nord du Sri Lanka, les conduisant à travers une période particulièrement troublée, dont vingt-six années de guerre civile...

investissements publics dans de nouvelles technologies : bateaux en fibre de verre, filets en nylon, moteurs hors-bord.

La province du Nord, avec la baie de Palk aux eaux peu profondes à l'ouest et les bancs plantureux de Pedro au nord, dynamisait la pêche nationale, apportait plus du tiers de la production totale du pays. Les affaires de Thavaratnam allaient bien aussi. Gurunagar, le village d'origine de sa femme où il s'était installé après son mariage, avait une solide coopérative établie par quelques pionniers locaux dans les années 1950. Il a commencé à s'impliquer dans la

vie coopérative, développant dans le même temps des contacts étroits avec des responsables syndicaux et des coopératives de l'autre côté de la baie de Palk en Inde. Il y avait des conflits occasionnels avec des pêcheurs indiens, mais cela restait exceptionnel compte tenu des affinités culturelles étroites et d'un esprit de coopération. Thavaratnam a également participé à mettre sur pied l'échange des filets perdus par les pêcheurs des deux bords. Cela se faisait périodiquement au milieu de la baie de Palk, sur l'île de Katchativu où les deux groupes se rencontraient couramment au cours de leurs opérations de pêche.

Lorsque la guerre civile a commencé en 1983, Thavaratnam était l'un des grands personnages du mouvement coopératif dans la province du Nord, ayant gravi les échelons pour occuper un poste officiel au sein de l'union syndicale puis à la Fédération coopérative de cette province. La guerre civile qui se prolongeait entraîna la rupture des communications entre les divers districts de la province, ce qui rendait très difficile de faire fonctionner une seule fédération pour toute cette zone. Une fédération séparée a donc été constituée pour le district de Jaffna, et Thavaratnam a été élu pour président en 1995, une charge qu'il a assumée jusqu'à environ une année avant son décès.

Coopérateur toujours

Pendant la durée du conflit, les coopératives ont dû chercher un équilibre précaire entre le gouvernement et les LTTE (Tigres de libération de l'Îlam Tamoul) pour faire en sorte que les pêcheurs puissent continuer à gagner leur vie face aux difficultés (obtention de permis, rationnement du carburant, restrictions du temps de pêche et des distances, zones de haute sécurité interdites à la pêche, lorsqu'il n'y avait pas carrément des

Cette nécrologie a été écrite par
V. Vivekanandan (vivek@siffs.org),
Conseiller, Fédération des sociétés de
pêcheurs de l'Inde du Sud, Membre de l'ICSF

opérations de guerre en cours dans leur secteur. Les coopératives ont dû aussi traiter avec divers organismes humanitaires venus aider à la réhabilitation, surtout après le tsunami de 2004.

Au cours des années 1960, des coopératives de pêche ont été établies sur toutes les côtes sri lankaises et sont devenues les vecteurs des politiques de pêche officielles. Une fois passée la phase de croissance, elles ont continué à bien fonctionner dans les secteurs tamouls du nord et de l'est. Les raisons de ce phénomène n'ont pas été convenablement analysées, pas bien expliquées ; il n'est cependant pas douteux que des leaders de qualité comme Thavaratnam ont fait que ces coopératives sont devenues plus que de simples entités économiques collectives. Elles ont fonctionné comme des structures représentatives de l'ensemble de la communauté de pêche dans leur zone d'influence, souvent en transcendant les clivages religieux. Les coopératives tiennent une place essentielle dans la gouvernance locale des pêches et la vie sociale du village.

Grâce à son bagage scolaire et intellectuel, Thavaratnam pouvait communiquer efficacement avec les différents niveaux de la gouvernance, traiter avec toutes sortes de gens de l'extérieur, bien représenter les intérêts des communautés de pêche. D'une nature foncièrement douce et courtoise, il pouvait être sec et ferme avec ses pêcheurs. Il n'était pas tenté par le populisme et réclamait toujours le respect des principes en chaque chose, de la discipline dans le fonctionnement quotidien. En affaires sa démarche était conservatrice (les mots d'ordre étant sécurité et prudence) mais aussi dynamique. La fédération de Jaffna parvint à se constituer des fonds propres et à acquérir des biens au cœur de la ville, ce qui lui donna une autonomie financière considérable, et de la force. Dans les conflits de pêcheurs (entre divers groupes à Jaffna ou entre Sri Lankais et Indiens), Thavaratnam gardait une démarche équilibrée et non partisane.

La guerre terminée, il souhaitait réunifier à nouveau les pêcheurs de la province du Nord dans une même structure. Il a obtenu un certain succès via l'Alliance des pêcheurs de la province du Nord qui rassemblait les coopératives de trois districts : Mannar, Jaffna, Killinochi.

Mais les forces politiques d'après conflit et les politiques officielles ont généré des divergences internes au sein des dirigeants de la coopérative. Thavaratnam avait du mal à maintenir tout son monde ensemble, d'autant plus qu'il n'était pas disposé à faire des concessions et des compromis. La flottille de chalutiers (héritée de l'avant-guerre) basée à Gurunagar était restée désarmée à cause de sa vigoureuse opposition au chalutage. Il était toujours préoccupé par la durabilité de la ressource et n'aurait pas accepté l'usage d'engins susceptibles de lui porter préjudice. Pendant que Thavaratnam était occupé à des questions plus vastes, les propriétaires des chalutiers de Gurunagar se sont ligués contre lui et ont réussi à lui faire perdre la présidence de la coopérative du lieu, ce qui le disqualifiait pour rester à la tête de la Fédération coopérative de Jaffna : il a dû se retirer. Sans se décourager, il décide alors que cela lui donnera le temps et l'occasion de renforcer l'Alliance du Nord. Malheureusement des problèmes de santé sont arrivés et, pendant quelques mois, il a fait plusieurs séjours à l'hôpital. Mais sa mort a été soudaine et inattendue.

On se souviendra toujours de lui comme d'un leader exceptionnel qui est resté avec son monde pendant des temps difficiles, qui n'a jamais pris des libertés avec ses principes et son intégrité. Malgré les nouvelles tendances visibles ces dernières années, il était parvenu à obtenir du plus grand nombre de coopérateurs qu'ils restent fidèles aux normes qu'il s'était fixées pour lui-même : honnêteté, retenue, détour.

45

Pour plus d'information

www.lankashrimp.com/?page=organization-page.php&id=2

Ministère des pêches du Sri Lanka

www.himalmag.com/component/content/article/279-sri-lankas-most-waraffected-community.html

Ceux qui ont le plus souffert du conflit



Débat sur l'aquaculture

Septième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO

46

Du 7 au 11 octobre 2013 s'est tenue à Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, la 7ème session du Sous-Comité de l'aquaculture (SCA) du Comité des pêches (COFI) de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et d'agriculture).

Les aspects débattus ont été les suivants : priorités des travaux du Sous-Comité de l'Aquaculture (SCA) et feuille de route pour l'avenir, Programme de Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture (point 6 de l'ordre du jour), projet de mandat du Groupe de travail consultatif sur les ressources et technologies génétiques (point 4 de l'ordre du jour).

Concernant le point 6 (projet de cadre stratégique de renforcement du rôle du Sous-Comité de l'aquaculture

Par ailleurs, le Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture (PMPA), conceptualisé par la FAO afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires en lien avec des acteurs privés, a donné lieu à beaucoup de discussions. La connexion entre le Sous-Comité et le PMPA n'était pas très clair pour un certain nombre de pays (Chili, Russie, Argentine notamment), et l'avis était que l'information fournie ne clarifiait pas les choses. Le Chili a suggéré que ce PMPA pourrait être développé via des organisations régionales. Le Programme du Golfe du Bengale (un organisme intergouvernemental) a demandé que le PMPA contribue à promouvoir des partenariats régionaux, tout particulièrement une coopération Sud-Sud, en s'intéressant à des possibilités d'emplois pouvant constituer une alternative à la pêche de capture.

Faisant observer que les réseaux régionaux, comme le NACA (Réseau des centres d'aquaculture en Asie-Pacifique), sont importants, l'Inde a demandé qu'ils soient renforcés davantage, suggérant en même temps que l'Asie, en tant que premier producteur aquacole, prenne l'initiative dans ce domaine.

... l'Allemagne (au nom de l'Union Européenne) et la Norvège ont dit qu'il fallait accorder une priorité stratégique aux travaux du Sous-Comité...

dans la promotion du développement de l'aquaculture), l'Allemagne (au nom de l'Union Européenne) et la Norvège ont dit qu'il fallait accorder une priorité stratégique aux travaux du Sous-Comité, sur la base du Plan d'action convenu lors de sa précédente session en Afrique du Sud. L'avis était que les documents mis à la disposition de la 7ème session n'aidaient pas à établir les priorités des travaux. Cette question a été soulevée plusieurs fois par des pays européens et appuyée par le Chili, faisant remarquer que les travaux du SCA doivent inclure aussi l'aquaculture artisanale, qui concerne la lutte contre la pauvreté.

Cet article a été écrit par **Sumana Narayanan** (sumananarayanan@gmail.com), Associée de programme à l'ICSF

appuyée par la Norvège, le Canada, les États-Unis et l'Allemagne. La Thaïlande, par contre, exprime sa surprise face à cette demande de réouverture de la discussion mais ajoute qu'une feuille de route pourrait éventuellement être suggérée par le membre (ou les membres).

Le jour suivant, le Canada, l'Allemagne (au nom de l'UE) et la Norvège soulignent à nouveau qu'il faudrait, avant la fin de la session, élaborer une sorte de feuille de route pour les deux prochaines années. Le Canada fait remarquer que les questions sont nombreuses mais qu'il n'y a pas assez d'argent : il faut donc délibérer sur la façon de mobiliser des fonds et d'en faire un usage judicieux.

Le Canada suggère que le Sous-Comité s'engage sur la préparation d'un projet de plan qui sera présenté aux membres six mois avant la 8ème session au Brésil. Ce document devra présenter des priorités stratégiques cohérentes dans la ligne des grandes priorités de la FAO, et proposer un calendrier pour la mise en œuvre.

Pour leur part, la Thaïlande, le Sri Lanka, le Vietnam, l'Indonésie, la Corée et l'Inde disent qu'ils doivent consulter leurs gouvernements et se demandent pourquoi il faudrait une feuille de route séparée alors que des réunions et des ateliers ont été prévus pour faire avancer des plans régionaux.

Il est finalement convenu que des priorités stratégiques seront élaborées pour chaque région, et que cela

pourrait donc se faire via ces ateliers régionaux.

On salue l'action de la FAO pour la mise en œuvre des recommandations des sessions précédentes, mais le Kenya et la Namibie demandent de continuer l'appui à certains programmes comme l'établissement de protocoles en matière de biosécurité.

Le projet de mandat pour le Groupe de travail consultatif sur les ressources et les technologies génétiques est mis en débat pour approbation. Ce groupe a été établi l'année dernière lors de la 6ème session en Afrique du Sud pour conseiller le Sous-Comité de l'aquaculture dans ce domaine et renforcer la coopération internationale sur le sujet.

Plusieurs pays (Inde, Norvège, Thaïlande, Japon...) soutiennent la formation d'un tel groupe et son mandat. Le Honduras fait remarquer que ce groupe est sans doute important mais qu'il faudrait un changement de paradigme dans le sens d'une approche écosystémique dans l'aquaculture qu'on essaie de mettre en pratique. Sur les huit pays qui interviennent à propos de ce groupe consultatif, seulement trois veulent des changements et des clarifications à propos de son mandat. Au nom de l'UE, l'Allemagne fait remarquer que l'appellation de ce groupe mentionne les technologies génétiques mais que le mandat ne le fait pas expressément. Elle précise également que l'UE estime qu'il



Lors d'une séance plénière à la 7ème session du Sous-Comité de l'aquaculture, tenue à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, du 7 au 11 octobre 2013

est prématuré d'inclure la modification génétique dans le champ de compétence de ce groupe de travail. L'UE considère que les consommateurs ne sont pas prêts à accepter du poisson génétiquement modifié.

L'Argentine, appuyée par le Venezuela, relève qu'il avait été question de l'accès des pays en développement aux technologies génétiques et demande d'ajouter cet aspect au mandat. Le Secrétariat dit que l'accès aux technologies fait bien partie du champ d'action du groupe de travail. Compte tenu des divers besoins des espaces et latitudes, il n'est pas nécessaire de poser des limites, de

L'UE exprime sa préoccupation quant à l'idée négative que le consommateur se fait de la qualité nutritionnelle du poisson d'élevage, par rapport au poisson sauvage.

spécifier chaque aspect ; et on peut faire des ajouts si nécessaire.

Huit pays plus une ONG s'expriment sur le point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) dans ses dispositions intéressant l'aquaculture et la pêche fondée sur l'élevage, et nouveau système d'établissement de rapports.

Les pays font rapport sur l'application et la mise en œuvre de ce CCPR en utilisant un questionnaire normalisé. En 2009, un questionnaire spécifiquement axé sur l'aquaculture, en complément de la section Aquaculture du questionnaire général, a été préparé par la FAO. Le Secrétariat informe le Sous-Comité que 37 % seulement des États membres ont répondu au nouveau questionnaire, mais que ces pays contribuent à hauteur de 90 % à la production aquacole mondiale. La conclusion est que ce questionnaire est un bon outil d'auto-évaluation malgré une certaine surévaluation en matière de politiques et de plans. La Norvège et le Canada estiment qu'il faudrait un peu plus de pratique dans l'utilisation du questionnaire avant d'effectuer des modifications dans le système d'établissement des rapports. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a proposé de procéder à des études sur la santé animale et les

normes d'hygiène, si les membres le souhaitaient.

Concernant le point 7 (Cadre d'évaluation de la conformité des systèmes de certification publics et privés aux directives techniques de la FAO relatives à la certification en aquaculture), l'Allemagne, s'exprimant au nom de l'UE, dit que le cadre d'évaluation pour la certification est un élément important aux yeux de l'UE.

Dans une étude, les consommateurs indiquaient qu'ils se préoccupent de l'impact environnemental de leur nourriture, mais que le prix élevé, la faible disponibilité et le manque d'information constituent un problème pour les produits alimentaires écologiques. L'UE fait remarquer que 25 % des consommateurs sont au courant du concept de certification, et qu'il faut inclure la perception des consommateurs dans le processus de certification.

L'UE exprime par ailleurs sa préoccupation quant à l'idée négative que le consommateur se fait de la qualité nutritionnelle du poisson d'élevage par rapport au poisson sauvage.

Le Canada espère que le cadre d'évaluation pour la certification sera accepté par les États membres. Les rapports par pays doivent être communiqués avant la fin 2014, et le Canada regrette que le champ de ces documents reste limité. La Russie soulève aussi la question de l'information du consommateur concernant les aspects nutritionnels du poisson d'élevage. Il y a, dit-elle, du travail à faire pour démontrer que le poisson d'élevage ne manque pas de qualité nutritionnelle.

Barrière commerciale ?

Le Maroc fait part de sa préoccupation pour ce qui est de se conformer aux exigences européennes en matière de normes de gestion et d'hygiène. Le Brésil, l'Argentine, le Bangladesh et l'Inde notent que le cadre d'évaluation pourrait devenir une barrière commerciale. La Norvège comprend cette inquiétude mais pense que ce cadre vise à réduire le risque que les directives ne deviennent une barrière commerciale. Il faut donc l'approuver. Tout en approuvant ce cadre, la Russie dit qu'elle se réserve le droit de proposer des changements une fois que les pays auront acquis une certaine pratique dans

ce domaine. La Chine et la Thaïlande disent que ce cadre pourrait servir non seulement à évaluer les systèmes de certification privés mais aussi pour aider les pays producteurs à développer leurs propres mécanismes de certification. Le Brésil s'inquiète des incidences que ce cadre et les directives pourraient avoir sur une aquaculture à faibles intrants.

Le point 8 de l'ordre du jour (Utilisation de la planification spatiale aux fins de la croissance future de l'aquaculture) est bien accueilli par plusieurs pays. La Norvège dit que cela doit se faire au plus bas niveau de l'Administration, pour réduire les conflits. Elle met également en garde contre un usage inappropriate d'Internet et d'outils informatiques, qui ne sauraient remplacer des évaluations bien réelles.

La Russie dit que ce document est opportun et utile, mais elle aimerait aussi voir une compilation des meilleures pratiques. L'Inde note que les données spatiales sont difficiles à obtenir, et qu'il faudrait tenir compte des effets du changement climatique au cours des processus de planification spatiale.

La Norvège et les États-Unis auraient aimé voir comment la planification spatiale permet au Sous-Comité de l'aquaculture de réaliser les objectifs stratégiques de la FAO.

Le point 9 de l'ordre du jour (Rôle de l'aquaculture dans l'amélioration de la nutrition : perspectives et obstacles) soulève à nouveau la question de la valeur nutritionnelle du poisson d'élevage par rapport au poisson sauvage. De l'avis général, il n'y a pas de différence (c'est prouvé par des études), mais les consommateurs continuent d'avoir des préjugés contre le poisson d'élevage.

L'Inde fait savoir qu'elle est en train de réduire l'usage des huiles de poisson dans les aliments pour crevettes. Elle souligne aussi l'importance de la pêche et de l'aquaculture artisanale pour la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition. En matière de développement rural, la petite aquaculture offre de nouveaux moyens d'existence, renforce l'équité sociale et la sécurité alimentaire. Il faut bien identifier et documenter les besoins des petits pisciculteurs, pour les soutenir. L'Inde relève par ailleurs qu'il n'existe pas pour le moment de normes sociales particulières pour l'aquaculture. Les directives pour la certification dans l'aquaculture devraient

inclure aussi des normes relatives aux conditions de travail et à la protection sociale. L'Inde incite le Sous-Comité à demander à l'OIT (Organisation internationale du travail) d'entreprendre une étude sur ces aspects, dans l'aquaculture industrielle et artisanale, et d'élaborer des normes et directives en consultation avec la FAO.

Le point 10 de l'ordre du jour (Rôle du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches dans la promotion de la pêche fondée sur l'élevage) donne lieu à des discussions sur les définitions. L'Allemagne estime que les pêches basées sur l'élevage doivent être classées dans la catégorie Pêche car elles ne correspondent pas à la définition de l'aquaculture par l'UE. L'Inde pense qu'il faudrait une définition universelle de la pêche fondée sur l'élevage, et attire l'attention, à propos du paragraphe 10 (Questions de gestion) de ce document de travail, sur les droits des utilisateurs locaux traditionnels de la zone de pêche, sur la nécessité de se référer aussi aux Directives internationales relatives aux pêches artisanales qui sont en cours d'élaboration à la FAO.

La Norvège se demande s'il faudrait inclure dans la gestion la capacité de charge, ou intensité d'empoissonnement normale, et ajoute qu'une évaluation sérieuse des risques s'impose lorsqu'il y a introduction de nouvelles espèces. L'Allemagne (parlant également au nom de l'UE) et la Norvège disent que le repeuplement dans des eaux naturelles est source de préoccupation croissante ; et il serait bon de rechercher l'avis d'experts sur le sujet.

Il y a eu aussi des discussions sur l'établissement de rapports normalisés et améliorés concernant la production des pêches fondées sur l'élevage. Le document de travail a relevé que la rédaction est inconstante, que certains Membres classent ces activités sous Aquaculture, d'autres sous Pêche. La Chine fait remarquer qu'il n'est pas facile de séparer aquaculture et pêche fondée sur l'élevage, et demande quel usage sera fait des données collectées.

Les sessions du Sous-Comité ont lieu tous les deux ans ; la prochaine est prévue au Brésil, qui a donc pris sa présidence. ♦

Pour plus d'information

www.fao.org/news/story/en/item/202782icode/

Il faut des efforts coordonnés dans l'aquaculture pour faire face à la demande mondiale

www.fao.org/cofi/aq/fr/

Sous-Comité de l'aquaculture

CHALUTAGE DE FOND

La nature destructrice du chalutage de fond (infographie)

Tandis que certains célèbrent la Journée mondiale des pêcheurs le 21 novembre, à One Green Planet nous pensons qu'il est grand temps d'évaluer réellement les dégâts que la pêche provoque dans l'environnement.

On estime que plus de 70 % de toutes les ressources marines sont pleinement exploitées, ou surexploitées, ou complètement épuisées, que 90 % de grands prédateurs essentiels dans les mers ont disparu.

Ces statistiques déplorables s'expliquent par plusieurs raisons : poissons morts dans les prises accessoires, mauvaise gestion des pêcheries, surpêche, pêche non réglementée, destruction d'habitats...

Avec les ailerons de requins, le massacre des dauphins au Pérou et au Japon, la pêche à la baleine « scientifique » (comme dit le gouvernement de ce pays, mais nous savons tous ce qu'il en est), le chalutage de fond est l'une des opérations les plus destructrices qui soient sur les écosystèmes marins.

Voir l'infographie sur <http://www.onegreenplanet.org/animalsandnature/the-destructive-nature-of-deep-seatrawling-infographic/>.

L'infographie a d'abord été postée sur le blog de Penélope Bagieu puis traduite par le Huffington Post, qui a ensuite publié le tout sur son site.

Source: One Green Planet

ESPÈCES D'EAU DOUCE

Le poisson qui dépose ses œufs hors de l'eau

Le *Copella arnoldi* a pour nom commun *characin arroseur* à cause de la façon particulière qu'il a pour assurer sa reproduction. C'est en effet l'une des rares espèces connues pour déposer ses œufs hors de l'eau.

Lorsque le mâle est prêt à s'accoupler, il se place en dessous d'une feuille qui sort de l'eau et fait son petit spectacle. La femelle intéressée se glisse contre lui et le couple convole hors de l'eau. Ils se collent au-dessous de la feuille à l'aide de leurs nageoires, et la femelle pond alors de six à huit œufs que le mâle fertilise.

Le couple retombe dans l'eau puis recommence la manœuvre plusieurs fois jusqu'à ce qu'ils

aient déposé quelque 200 œufs contre la feuille. Le mâle se cache ensuite dans la végétation tout en surveillant l'endroit.

Il défend son territoire et périodiquement asperge les œufs avec sa nageoire caudale (asymétrique, pour cet usage peut-être) afin qu'ils restent humides.

Après l'élosion, au bout de 48 heures au moins, les alevins tombent au fond où ils se cachent au mieux.

Le characin arroseur vit dans des cours d'eau paisibles tributaires de l'Amazone et d'autres grands fleuves d'Amérique latine, notamment en Guyane et au Venezuela.

Il atteint une longueur de 7 cm et vit environ trois ans.

Source : National Geographic (<http://news.watch.nationalgeographic.com/2013/09/27/fish-that-lay-eggs-out-of-the-water-freshwater-species-of-the-week/>)

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

ATDEPA: Association tunisienne pour le développement de la pêche artisanale

L'ATDEPA est une organisation de la société civile qui rassemble des officiels de la pêche, des scientifiques chercheurs et des pêcheurs artisans. Elle a été créée en 2011 sous le statut d'association de développement à but non lucratif. Ce n'est donc pas tant une organisation de pêcheurs qu'une organisation pour les pêcheurs. L'ATDEPA réalise des études, organise des ateliers et des formations, lance des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour des pratiques de pêche responsables...

Elle cherche à améliorer de manière durable les moyens d'existence des communautés de pêche artisanale dans le respect des écosystèmes qu'elles exploitent. Elle veut s'impliquer positivement auprès de ces communautés afin de les aider à améliorer leurs activités, notamment par une meilleure gestion des pêcheries

et le développement des zones côtières.

L'ATDEPA a pour mission de participer aussi à la définition de la politique de la pêche en instaurant la participation

gouvernement a fourni un cadre juridique et financier en vue de s'orienter vers un secteur semi-industriel. La pêche artisanale représente actuellement 70 % des emplois à la pêche (40 000 artisans) et environ 50 % de la valeur des captures. Les femmes constituent environ 3 % de la main-d'œuvre, principalement dans la récolte de coquillages.

L'ATDEPA est partenaire d'un certain nombre d'initiatives locales, régionales et internationales. On peut citer un projet innovant pour promouvoir les produits de pêche durable de l'aire marine et côtière protégée de Cap Negro-Cap Serrat, financé via le programme de coopération technique transfrontalière Italie-Tunisie dans le cadre de l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat) impliquant la Sicile et la Tunisie.



L'ATDEPA est également partenaire d'une initiative visant à établir une plateforme nord-africaine pour les associations et organisations professionnelles de l'agriculture et de la pêche artisanale. Cette initiative, lancée en septembre 2013, est soutenue par le Programme régional de la FAO pour l'Afrique du Nord et le Bureau Afrique du Nord du WWF.

L'ATDEPA est membre de la CAOPA (Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale) et du WFF (Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche). Elle a participé à diverses réunions régionales d'Afrique du Nord et de l'Ouest et fait partie de la délégation WFF aux consultations techniques intergouvernementales organisées par la FAO pour négocier le contenu et le texte des Directives internationales FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Pour plus d'information: <http://artisanalfishing.org.tn/presentation/>

Statistiques mondiales de la production aquacole

Selon des données récemment publiées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en 2011 la production mondiale de poisson d'élevage destiné à la consommation s'est chiffrée à 62,7 millions de tonnes, soit 6,2 pour cent de plus que les 59 millions de tonnes de 2010. La valeur de cette production est estimée à 130 milliards de dollars. La production d'algues aquatiques en 2011 a été de 21 millions de tonnes, soit une valeur de 5,5 milliards de dollars. Dans ces nouvelles données, la production mondiale 2010 est inférieure au chiffre indiqué précédemment, en grande partie du fait d'un ajustement à la baisse de la production de l'Inde, deuxième producteur aquacole mondial. L'aquaculture a contribué à hauteur de 40,1 % à la production mondiale totale de poisson et représenté pas loin de la totalité de la production mondiale de plantes aquatiques (voir Tableau 1).

En 2011, la Thaïlande et le Japon ont subi de grosses pertes à cause de grandes catastrophes naturelles. En Thaïlande, la production aquacole a diminué de 0,28 million de tonnes (22 %) par rapport au niveau de 2010. Au Japon, la baisse a été de 0,16 million de tonnes (23 %). Quelques autres grands producteurs mondiaux (Myanmar, États-Unis, Malaisie) et régionaux (Ouganda...) ont enregistré une croissance négative de leur production en 2010 pour diverses raisons. Mais pour la majorité des pays et régions, la courbe a été positive en 2011.

Sur le plan mondial, la qualité des rapports statistiques destinés à la FAO est contrastée. Bon nombre de membres continuent à améliorer la collecte et l'établissement de leurs statistiques nationales ; mais le nombre de pays omettant de soumettre leur rapport a augmenté dans l'Union Européenne, et quelques grands producteurs continuent d'oublier

leurs obligations en matière de transmission de leurs données. Les données aquacoles 2011 dans la nouvelle publication sont de quatre types principaux :

- transmises par des autorités nationales en réponse à des questionnaires de la FAO ;
- récupérées (avec détails statistiques) dans des sources gouvernementales pour des pays omettant carrément de faire rapport ou envoyant des rapports incomplets ;
- récupérées (avec production totale mais sans détails) dans des sources gouvernementales et estimées par la FAO avec ventilation des principales espèces ou principaux groupes d'espèces en utilisant des informations complémentaires, pour les pays ne soumettant pas de rapport ;
- estimées, en se servant d'informations puisées à d'autres sources, pour les pays ne soumettant pas de rapport.

En 2011, les vingt premiers producteurs représentant 95 % du poisson d'élevage destiné

à la consommation ont été les suivants : Chine, Inde, Vietnam, Indonésie, Bangladesh, Norvège, Thaïlande, Égypte, Chili, Myanmar, Philippines, Brésil, Japon, Corée du Sud, États-Unis, Taiwan, Équateur, Malaisie, Espagne, Iran. On notera la montée dans la classification de la Norvège, du Chili et du Brésil.

Le nombre d'espèces d'élevage comptabilisées comme species items dans cette nouvelle diffusion de données est passé de 541 en 2010 à 559. Il y a là 346 poissons, 62 crustacés, 102 mollusques, 6 amphibiens et reptiles, 34 algues aquatiques. Cette hausse s'explique davantage par une amélioration de la qualité des données que par une diversification des espèces au niveau de la production réelle.

Les évolutions de la production aquacole mondiale durant la période 1970-2011 sont résumées dans le Tableau 2.

—Extrait de *Global Aquaculture Production Statistics for 2011*, FAO

Tableau 1 : Contribution de l'aquaculture à la production mondiale totale de poisson*
(millions de tonnes, plantes aquatiques exclues)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aquaculture (M de t)	34,6	36,8	38,9	41,9	44,3	47,3	49,9	52,9	55,7	59,0	62,7
Contribution au total (%)	27,6	28,8	30,6	31,1	32,4	34,4	35,5	37,0	38,2	39,9	40,1
Captures (M de t)	90,7	91,0	88,3	92,7	92,5	90,2	90,7	90,1	90,0	89,0	93,5
Contribution au total (%)	72,4	71,2	69,4	68,9	67,6	65,6	64,5	63,0	61,8	60,1	59,9
Production totale	125,4	127,8	127,2	134,6	136,8	137,5	140,7	143,0	145,7	148,0	156,2

*La production totale de poisson inclut le poisson destiné à la consommation humaine et celui servant à d'autres usages (fabrication de farines et huiles notamment) Source: FAO

Tableau 2 : Production mondiale du poisson d'élevage destiné à la consommation*, par continent (millions de tonnes)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Pourcentage en 2011
Afrique	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,8	0,8	0,9	1,0	1,3	1,4	2,2
Amériques	1,7	1,8	1,9	2,1	2,2	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	2,9	4,7
Asie	30,3	32,4	34,2	36,9	39,2	41,8	44,2	47,0	49,5	52,4	55,5	88,5
Europe	2,1	2,0	2,2	2,2	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5	2,5	2,7	4,3
Océanie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Total	34,6	36,8	38,9	41,9	44,3	47,3	49,9	52,9	55,7	59,0	62,7	
% croissance annuelle	6,8	6,3	5,8	7,7	5,7	6,8	5,6	6,0	5,2	5,9	6,2	

*Poisson destiné à la consommation = poissons, crustacés, mollusques, amphibiens, reptiles (excepté crocodile) et autres animaux aquatiques (concombre de mer, oursin notamment) Source: FAO

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

Publications

L'approche écosystémique dans la pêche

http://www.icsf.net/images/EAF_final_26Nov13_1.24pm.pdf

Pêches artisanales : leur contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté, à la durabilité

http://www.icsf.net/images/ssf/SSF_BROCHURE_English.pdf

Le projet de Directives volontaires pour assurer des pêches artisanales durables

http://www.icsf.net/images/ssf/ENGLISH%20_SSFGuidelines_leaflet.pdf

Aguilar-Manjarrez, J. & Crespi, V. 2013.

National Aquaculture Sector Overview map collection. User manual. Vues générales du secteur aquacole national (NASO). Manuel de l'utilisateur.
Rome, FAO. 65 pp.

La collection des cartes des Vues générales du secteur aquacole national (NASO) a pour but d'aider les Membres de la FAO à inventorier et suivre les activités aquacoles, en utilisant la technologie de Google Maps et Google Earth. Cette collection peut être utilisée à plusieurs fins : suivi de la situation et des tendances du développement de l'aquaculture, résoudre les problèmes de sélection des sites et de reconnaissance des zones.

Ce manuel de l'utilisateur bilingue (anglais et français) aidera à compléter la fiche Excel nécessaire pour créer des cartes NASO. Il est destiné aux pays Membres qui présentent des rapports sur des statistiques aquacoles à la FAO, et qui souhaitent entreprendre aussi un inventaire et un suivi des pratiques aquacoles dans leurs pays et territoires respectifs. La collection des cartes NASO est en cours de réalisation par la Sous-Division de l'aquaculture en collaboration avec la Sous-Division des statistiques et de l'information du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO.

Source : FAO

Vidéos

Documentaires sur la surpêche

Cette page Web fait une présentation de certains des meilleurs documentaires, films et courts métrages sur la surpêche et autres pratiques nuisibles (pour les poissons et d'autres animaux sauvages, pour les habitats et l'environnement). Des liens conduisent aux sites officiels lorsqu'ils existent. Souvent ces sites présentent des bandes annonces ou même le documentaire complet en streaming (suivre les liens marqués *stream*).

Source : http://overfishing.org/pages/Documentaries_about_overfish.php

La voix des citoyens compte !

Community-centred Governance Using Climate Change Score Card est un tentative pour résumer l'expérience du développement d'un outil de responsabilisation sociale appelé *carte des scores climatiques*. Cet outil a été élaboré via un projet localisé dans le Golfe de Mannar, au Tamil Nadu, Inde. Ce film montre le processus suivi.

Source: www.pacindia.org

ANNONCES

RÉUNIONS

Consultation technique sur les directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (reprise de la session)

3-7 février 2014, Rome, Italie

Cette réunion examinera le projet de ces Directives internationales qui sont en cours d'élaboration à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et pour débattre des divers aspects de leur mise en œuvre.

COFI - Sous-Comité du commerce du poisson Quatorzième session (FI-709-14)

24-28 février 2014, Bergen, Norvège

SITES INTERNET

www.standardsmap.org

Standards Map est le portail en ligne qu'a élaboré l'ITC (Centre du commerce international) dans le cadre du programme T4SD (Commerce en faveur du développement durable). Il est fondé sur le partenariat et a pour objectif l'amélioration

de la transparence des normes volontaires, l'amélioration des conditions de réalisation d'une production et d'un commerce pérennes.

<http://vdb.eurofi sh.dk/>

Base de données illustrée de produits à valeur ajoutée consommés en Europe, notamment à base de thon et d'espèces d'élevage.

<http://www.marineregions.org/>

Les frontières maritimes sont importantes pour de nombreuses applications. En

biogéographie par exemple, une couche de polygones relative aux ZEE peut servir à créer des listes de répartition des espèces par pays. Jusqu'à présent, il n'y a pas de couverture mondiale dans le domaine public. C'est ce qui a poussé l'Institut flamand pour la mer à développer sa propre base de données.

Cette base comprend deux couches SIG mondiales. L'une contient des polylignes représentant les frontières maritimes des différents pays ; l'autre est une couche de polygones représentant les ZEE de ces pays.

La base contient aussi des informations numériques relatives aux traits.

FLASHBACK

Regard sur l'aquaculture

Aujourd'hui, plus de 44 pour cent de la production mondiale de poisson destiné à la consommation directe provient de l'aquaculture. Même si nous reconnaissions le rôle potentiel de l'aquaculture et de la mariculture pour assurer des emplois et une bonne sécurité alimentaire, il y a cependant un certain nombre de questions qui se posent. L'aquaculture et la mariculture peuvent-elles se développer sans entraîner des déplacements d'agriculteurs et de pêcheurs, sans détruire des habitats, sans réduire la biodiversité ? L'aquaculture peut-elle contribuer à réduire la pression sur les pêcheries côtières en créant de nouvelles



possibilités d'emploi ? Peut-elle contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, à réduire la pauvreté ? Va-t-elle offrir des conditions de travail et un salaire convenables aux employés ? Existe-t-il une « aquaculture durable » ? Voilà des questions qui sont posées par des communautés de pêcheurs, d'agriculteurs et autres dans les régions côtières ou dans les terres, là où l'on pratique l'aquaculture.

Il est évident que la production aquacole a fait de grandes enjambées au cours des deux dernières décennies. Les spécialistes prédisent que cette croissance va continuer, s'intensifier, se diversifier. Or il existe très peu de données convaincantes sur d'éventuelles retombées positives, sociales et environnementales de l'aquaculture pour les populations rurales. Celles-ci ont donc du mal à se positionner sur ce mode de développement. Les pays qui investissent pour accélérer la croissance de ce secteur devraient veiller à ce que ce développement soit également durable, qu'il ne donne pas lieu à une exploitation de la main-d'œuvre, à la dégradation des mangroves, à la pollution des masses d'eau intérieures ou côtières, à une mise en danger de la biodiversité par l'introduction d'espèces exotiques, à la destruction des habitats naturels.

Nous souhaiterions un avenir où la pêche et l'aquaculture s'intégreraient dans les schémas de développement humain des populations rurales. Dans ce contexte, le développement de l'aquaculture devrait faire l'objet d'un contrôle, d'un rééquilibrage éventuel pour faire en sorte que cela ne soit pas uniquement une opportunité d'investissement pour un petit nombre de gens disposant de capitaux et voulant tirer un maximum de profits de l'exploitation de l'environnement, au détriment de populations rurales dont les moyens d'existence seraient alors menacés.

— In revue SAMUDRA n° 45, Novembre 2006, Éditorial



Citation littéraire

Ah la belle matinée ! Loin derrière nous, le soleil arrivait au-dessus de l'horizon de la mer, et le ciel était tout d'or, joyeux, tout échauffé, et la mer brillant comme une vitre, le vent en panne, les vagues assoupies en de longues et faibles ondulations, l'écume du sillage d'un bleu glacier pâle dans l'air jaune.

— Extrait de *Mer et Sardaigne* de D H Lawrence

